

LA TERRE DE CHEZ NOUS.

ORGANE OFFICIEL DE L'U. C. C.

Vol. IX, numéro 23

La ruralisation de l'industrie

A LIRE

- Page 1:—La ruralisation de l'industrie.
Page 2:—L'école du mensonge scientifique.
Page 3:—Au sujet de tabac domestique.
Page 4:—Société d'Agriculture du Témiscamingue.
Page 5:—Les habitants chez eux.
Page 6:—Une journée agricole à Albanel.
Page 10:—Chez l'avocat.
Page 7:—Page féminine.
Pages 8 et 9:—La formule corporative. — Des entraîneurs. — L'objection du cultivateur-financier.
Page 11:—Cours à Domicile.
Page 12:—Annonce Canada Packers.
Page 13:—Le coin des petits.
Page 14:—Le marché.
Page 15:—Petites annonces.
Page 16:—Odyssée d'un accidenté.

La session provinciale est ouverte ; avec tous ceux, et ils sont nombreux, qui veulent que la situation s'améliore pour toutes les classes de la société, nous la souhaitons fructueuse ; nous avons lieu d'espérer qu'il n'y aura pas de déceptions.

Nous ne voudrions, pour aucune considération, jouer le rôle de Mentor, nos législateurs doivent connaître les besoins de toute la population ; qu'ils recherchent de bonne foi, en toute sécurité, les remèdes à apporter aux maux présents et... tout ira bien.

A notre humble point de vue, c'est vers l'agriculture et la colonisation qu'il faut jeter les premiers regards ; n'est-ce pas la terre, et la terre seule, qui peut rétablir l'équilibre que nous avons perdu, que l'industrialisation a outrance a rompu.

N'est-ce pas l'honorable Patenaude qui a déclaré un jour en Chambre, qu'il préférerait voir fumer cent cheminées de foyers ruraux qu'une grande cheminée d'usine ; et pourtant, qu'est-il arrivé ? Les foyers ruraux se sont vidés, les cheminées se sont éteintes ; le résultat, tout le monde le connaît : chômage, secours directs, etc. . .

Ce sont ces foyers ruraux qu'il faut réhabiliter, ce sont nos campagnes qu'il faut repeupler, le salut est là, pas ailleurs, mais, entendons-nous bien, il ne suffit pas simplement d'enlever aux villes le surplus qui s'y trouve, il faut donner à la population rurale les pos-

sibilités de vivre du fruit de son travail ; il faut en décongestionnant les grands centres urbains redonner des conditions de vie meilleures et plus équitables aux campagnes.

* * *

"Agricolo", journaliste expert français, écrit ceci : "Parmi les moyens qui permettraient d'arrêter le sens unique vers les grandes villes, il en serait un des plus efficaces : la ruralisation d'une grosse partie de l'industrie".

Si l'on comprend que les industries lourdes doivent être rapprochées de leur matière première — les bassins miniers — on ne peut aucunement soutenir, à notre sens, que toutes les industries secondaires doivent être obligatoirement groupées autour des premières ou même, et sans aucune raison, presque dans un seul centre.

S'il y avait dissémination, au lieu de concentration, on redonnerait à certains de nos comtés une vie qu'ils ont perdue, on y ramènerait une population nombreuse et l'on pourrait alors faire avec ces prolétaires actuels des grandes villes, des petits propriétaires possesseurs de terrains suffisants pour y trouver une partie importante de leur nourriture, en utilisant leurs loisirs d'une manière rationnelle.

Les campagnes environnantes retrouveraient des débouchés locaux, les équilibres se rétabliraient petit à petit. Les comtés retrouveraient leur vitalité, le corps de la province sa vigueur perdue au détriment d'une tête monstrueusement enflée et congestionnée.

Il est bien évident que tout ceci ne pourrait se réaliser en une génération, car il ne peut s'agir que d'une évolution lente, mais quelle tranquillité d'esprit pour ceux qui se souviennent à juste titre de l'avenir de leurs enfants, de l'avenir de la nation, de voir avant leur mort ce mouvement nettement amorcé et les principes établis pour qu'il se perpétue.

On ne bâtit rien de bon dans le social, si on veut seulement penser à soi ou à sa génération ou si on se laisse cacher les grandes solutions d'avenir par les nécessités des besoins immédiats en ne voyant plus qu'eux.

Pour renverser la vapeur, pour recréer l'esprit rural et refaire des familles à l'âme paysanne, il devient nécessaire de prendre les mesures et d'établir les lois pour ruraliser l'industrie, pour retransporter une partie des villes à la campagne, sans créer de ruines, par un lent et sûr mouvement qui donnera un renouveau économique considérable et durable pendant de longues années et permettra de donner aux campagnes des conditions de vie meilleures et plus équitables.

R.-M. PUCET



L'élevage de l'oie dans le Poitou

(Kollar)

Front catholique

L'école du mensonge scientifique

Cette école enseigne l'art de tromper ; on l'appelle parfois "l'art de mener les foules" ou encore "propagande". Car on ne s'improvise pas menteur professionnel et il ne suffit pas d'énoncer une contre-vérité pour la faire admettre. Il faut avoir étudié la savante technique des comités secrets, perfectionnés au cours des siècles avec toutes les ressources de la psychologie, de la suggestion, voire même de l'occultisme. Il faut apprendre à se servir de trucs ou procédés dont l'efficacité a été démontrée par l'expérience.

Alors seulement on possédera une arme redoutable, baguette magique grâce à laquelle le mensonge attire et charme, s'impose peu à peu et finit par sembler être une vérité évidente. Cette arme est aujourd'hui entre les mains des ennemis de la civilisation, des communistes, révolutionnaires, antichrétiens. Ils ont ainsi pris un sérieux avantage sur nous.

Nombreux sont les moyens d'induire en erreur et leur énumération nécessiterait un volume. Nous nous bornerons à signaler les plus fréquemment utilisés.

Il y a d'abord : la déformation systématique du sens des mots. Beaucoup d'hommes sont attachés à la démocratie par exemple, qui représente à leurs yeux un idéal d'ordre et de liberté, tandis que le bolchévisme leur paraît en être le contraire. On commencera par insinuer que bolchévisme et démocratie ont des traits de caractère communs, puis un jour on déclarera qu'il n'y a entre eux aucune différence. La presse communiste utilise couramment dans ce but le mot démocratie pour bolchévisme et il en résulte une confusion suffisante pour qu'un honnête démocrate éprouve soudain sans s'en douter une sympathie réelle pour la "démocratie bolchévique qui lutte pour la liberté".

Voilà le mot "liberté" dans l'engrenage. Quel sens peut-il avoir, appliqué à un régime de tyrannie et de terreur ? Qu'importe ! pourvu que règne la confusion indispensable à l'art de tromper, qu'on oublie le vrai sens des mots comme civilisation, morale, progrès, ...

Un autre procédé consiste à faire entendre deux ou plusieurs termes constamment associés : fascisme et guerre par exemple. On manifeste, on crée des ligues contre le fascisme et la guerre réunis, pour que l'un évoque l'autre automatiquement, insinuant qu'ils vont toujours de pair.

Cela permet des syllogismes dans le genre du suivant :

Tout anticommuniste est un fasciste, le fascisme, c'est la guerre, donc tout anticommuniste veut la guerre. Conclusion : celui qui veut la paix doit être communiste.

On associera de la même manière : communisme et liberté, paix et sécurité collective, etc. On les transformera en véritables "slogans", dont le sens échappe au grand nombre, mais qui atteignent le but suggestif voulu.

Enfin il y a le système de la "dénomination nouvelle", destiné à faire paraître comme nouveau un phénomène connu depuis longtemps. La soudaine apparition de blocs "idéologiques" en est un exemple typique. On nous apprend que lorsqu'un pays cherche à se défendre contre le péril communiste, il fait de l'idéologie. A ce compte nous en avons fait de tout temps sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose, puisque dans les pays civilisés il y a au moins deux blocs idéologiques qui se font la guerre : le monde des criminels et la police.

Notons en passant que toute lutte contre le communisme devient une lutte idéologique, mais qu'on n'a jamais encore, à notre connaissance, qualifié de guerre idéologique celle que le Komintern poursuit contre la civilisation occidentale.

Ce rapide examen du grand art de tromper doit décider les élites à lui opposer une barrière solide.

Chez nous et ailleurs

Heure catholique

Au poste C. K. A. C., de 5 h. à 5 h. 45

La causerie à l'Heure catholique du 7 mars, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque - coadjuteur, sera donnée par M. l'abbé Arthur Deschênes, curé de la paroisse Sainte-Brigide, à Montréal. Les causeries de l'Heure catholique sont consacrées cette année aux directives pontificales. Le conférencier exposera les directives pontificales sur la famille.

Cette causerie, irradiée par le poste CAC, commence à 5 h. précises. A 5 h. 20 récital d'orgue par M. Eugène Lapierre, organiste de la paroisse Saint-Stanislas-Kostka.

L'organisation corporative

Série de conférences aux instituteurs

L'Alliance catholique des professeurs de Montréal a eu l'heureuse idée de faire donner par l'Ecole Sociale Populaire une série de conférences aux instituteurs et institutrices sur l'organisation corporative. Ces conférences ont lieu tous les samedis matin, à 10 h., à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

La première conférence qui exposait la doctrine sociale des encycliques a été donnée le 27 février par le R. P. Archambault, S.J., directeur de l'Ecole Sociale populaire. Cette semaine le conférencier sera M. Léo Pelland, avocat, professeur à l'Université Laval et directeur de la Revue du Droit. Il parlera de la profession, de son rôle dans la société. Ces conférences se poursuivront jusqu'en mai.

La "paix indivisible"

Provocation soviétique

Il n'est pas besoin de clairvoyance particulière pour constater que le gouvernement soviétique s'efforce d'envenimer la situation internationale.

Cette fourberie perpétuelle ne devrait plus tromper personne, car trop d'exemples permettent de la juger : campagnes de fausses nouvelles, intrigues à la Société des Nations, etc. Moscou voudrait éviter un rapprochement entre les puissances occidentales

Il n'y a qu'un moyen pour cela : dévoiler le mécanisme de ces procédés, car ils n'ont pas de prise sur un homme averti. Sinon les masses risqueront de tomber dans les pièges que lui-tendent de mauvais bergers, soucieux seulement de les mener à l'abîme.

D. de Z.

et provoquer au besoin un conflit en Europe, avantageux pour son activité subversive.

Comment ne pas s'étonner par contre que de grands pays civilisés se laissent bernier au point de soutenir les visées du Komintern et d'oublier parfois leur intérêt ou leur prestige national. Témoin leur acharnement à défendre la "paix indivisible", formule bolchévique imposée par Litvinoff à la S. d. N. et destinée uniquement à torpiller toute tentative de pacification européenne. Expliqué autrement, ce mot d'ordre apparaîtra toujours comme une mauvaise excuse et celui qui lit la presse communiste constate l'accent de triomphe à toute nouvelle victoire de "l'indivisibilité".

Jamais on ne fera admettre au sens commun que la collaboration des pires ennemis de l'humanité soit indispensable à la pacification de l'Europe.

Entente Internationale.

Recrudescence des troubles révolutionnaires au Maroc français

Tanger, 6 février. — Depuis quelque temps les communistes intensifient leur propagande subversive au Maroc. Le Résident Général ayant reconnu le parti communiste, les communistes ont créé de nombreuses cellules dans tout le pays et particulièrement à Casablanca, Rabat, Fez, Meknès et Marrakech. Ils ont organisé de nombreuses manifestations et éditent un journal "Clarté", autorisé par la Résidence.

Une grève du bâtiment a été provoquée dernièrement par eux à Fez, puis une autre dans les mines de Kouribgha, centre communiste très important, où l'ordre n'a pu être rétabli que grâce à l'arrivée des troupes. De semblables troubles viennent d'être déclenchés à Oran.

Ces mouvements de grèves vont certainement s'accroître de plus en plus les mois prochains et la situation risque de devenir très grave si les autorités n'y mettent bon ordre tout d'abord.

Il est à noter que les chefs révolutionnaires arabes arrêtés et condamnés lors des récents mouvements subversifs de Fez, Casablanca et Rabat,

ont tous été remis en liberté sur ordre venu de Paris.

La grande misère des enfants espagnols

Plus de 50,000 enfants se trouvent actuellement abandonnés sans foyer et sans nourriture. Comme en Russie, ils errent à travers les différentes provinces de l'Espagne, grelottant de froid, en quête de vivres ou d'un logement. On les trouve surtout dans le voisinage du front où ils savent pouvoir trouver du secours.

La plupart des asiles pour enfants ont été détruits et les religieuses qui s'en occupaient en ont été chassées. Dans les territoires occupés par les nationalistes, on fait ce qu'on peut pour placer les enfants dans des familles ou des hôpitaux, dans des écoles, ou dans les rares couvents que les rouges n'ont pas détruits.

A Madrid il en reste encore un, celui de "Santa Cruz" où 14 soeurs sont demeurées à leur poste, malgré la menace de mort qui les guette à tout moment, pour héberger 300 orphelins trouvés dans les rues.

Des témoins échappés d'Espagne ont raconté avoir vu dans des grottes des montagnes de la Guadarrama un grand nombre de cadavres morts de froid.

le 27 février, 1937.

EASTMAN KODAK

L'Eastman Kodak vient de hausser les salaires de ses employés, à raison de \$1,500 annuellement.

AMERICAN TEL.

Les revenus nets de l'American Telephone and Telegraph, en 1936, se sont élevés à \$174,836,414 ou à \$9.36 par action, comparativement à \$125,806,505 ou à \$6.74 par action, en 1935.

PACIFIQUE CANADIEN

Les revenus nets d'exploitation du Pacifique Canadien, au cours de janvier dernier, se sont montés à \$913,509, à rapprocher de \$613,572, en janvier 1936.

SAFEGWAY STORES

Les ventes de Safeway Stores Incorporated, au cours de la période de quatre semaines terminées le 20 février 1937, se sont accrues de 17.2 pour 100 sur celles de la période correspondante de 1936. Les ventes au cours des huit premières semaines de 1937 ont été supérieures de 15.4 pour 100 à celles de l'an dernier.

CAUSERIES

Poste C.K.A.C.

Lundi, le 8 mars, à 1 h. 47 : M. Thiribe Belzile :
Le rôle de l'assurance.

Mercredi, le 10 mars, à 1 h. 15 : M. R.-M. Pucet :
Cours à Domicile.

Samedi, le 13 mars, à 1 h. 15 : M. J.-B. Lanctôt :
La Colonisation.

Poste C.R.C.M.

Mercredi, le 10 mars, à 7 h. P.M. :

La Colonisation chez nous.

Au sujet de tabacs domestiques

L'industrie du tabac domestique traverse depuis quelques années une ère bien peu florissante, quand l'on sait que les producteurs québécois ont maintes et maintes difficultés à écouler leurs récoltes de tabac à cigare et de grand tabac à pipe à des prix dérisoires variant de 5 à 7 centins la livre et celles de petits tabacs aromatiques à des prix comme 12 ou 15 centins la livre. Devons-nous nous attendre à ce que le marché du tabac domestique reste stationnaire, comme cela, pour longtemps ? Une situation aussi précaire pour le producteur ne peut tenir un temps indéfini, sans que l'on y songe sérieusement. Le producteur, les expérimentateurs, voire même les autorités gouvernementales se doivent tous, en parfait accord, d'envisager le sérieux du problème sous ses différents aspects et d'en venir à une solution équitable pour le bénéfice des intéressés.

Les autorités provinciales se sont déjà vivement intéressées à la propagation de la culture du tabac à cigarette, dans les districts de Joliette, qui, j'en suis positif, sera couronnée d'un franc et plein succès. A présent que des travaux de recherche et d'expérimentation poursuivis sur la matière, nous ont apporté à date des résultats concluants, il est à présumer qu'au cours de cette année il y aura une production de quelque 300 000 livres de beau tabac jaune, du type de Virginie, tandis qu'en l'an 1938 l'on comptera sur une production journalière d'un million de livres et même au delà. D'ici à 4 ou 5 ans le plus tard, tous les sols de nature sableuse, aptes à la culture du tabac jaune, localisés dans le district de Joliette seront exploités pour cette nouvelle culture. C'est une industrie naissante qui aura une grande répercussion dans un avenir rapproché, tant pour la culture du tabac que pour les branches connexes.

Outre le problème de la culture du tabac à cigarette chez nous, il est un projet actuellement à l'étude et qui intéressera encore le producteur du district de Joliette. Il attire en ce moment les vus des autorités provinciales : c'est au sujet d'un marché d'exportation pour le type de grand tabac à pipe actuellement produit dans le district de Joliette et qui portera, comme nom générique, celui de tabac noir indien ou africain selon le pays auquel il sera destiné; classifié et mis en maniques, ce tabac doit subir, en entrepôt, un certain traitement pour les besoins du commerce auquel il est destiné; on doit lui faire subir un traitement à l'aide d'une sauce appropriée, à base de réglisse, mélasse et autres substances quelconques, puis de le presser à un degré avant de le livrer à l'exportation. Pour un tel produit, il y a un marché d'exportation d'import qui peut absorber quelque 8 à 10 millions de livres de tabac, ce qui constituera, somme toute, une solution d'intérêt national fort propice à nos producteurs.

Un autre problème d'ordre économique encore important à l'industrie du tabac domestique concerne une réglementation du commerce du tabac en feuille dans la province de Québec.

Il n'y a pas de doute que de la façon dont se fait actuellement le commerce du tabac en feuille dans cette province, notre producteur n'a aucune chance de sortir du marasme dans lequel il est plongé. Or, il faut que cet état de chose subisse certaines modifications pour que l'industrie du tabac domestique voie jour quelque part et qu'elle puisse remonter le courant. Certains amendements à la loi provinciale concernant la préparation et la vente du tabac en feuille sont à l'étude par les présentes, amendements ayant trait à la classification du tabac, à l'étiquetage du colis, à l'imposition d'une taxe quelconque aux manipulateurs de tabac, de façon à éliminer définitivement le colportage et à stabiliser le bon commerce du tabac de chez nous; voilà en définitive, le bilan du projet à l'étude et qui apportera, espérons-le, des mesures efficaces à la situation actuelle de notre commerce de tabac.

Deux autres projets, concernant la préparation du tabac québécois sont encore dans le domaine de l'expérimentation,

du moins pour une année ou deux à venir. Ces projets ont pour but d'améliorer la qualité intrinsèque de nos tabacs québécois et d'uniformiser le commerce. Le premier a trait à la dessiccation de la récolte et consistera à utiliser la chaleur artificielle dans une couple de séchoirs à tabac du district de Joliette, au moyen de fours et d'un système de tuyauterie, le tout identique à ce qu'il y a d'installé dans les séchoirs pour la dessiccation du tabac jaune. La température, l'humidité et la ventilation seraient contrôlées de façon que la récolte sèche en 3 ou 4 semaines au lieu de 10 à 17 semaines, comme c'est le cas dans le procédé à l'air ambiant, actuellement en usage chez nos producteurs.

Le second projet à l'étude consistera tout simplement à préparer, traiter et faire vieillir à titre d'essai certains lots de tabac québécois, de différentes variétés, de la manière dont le sont les tabacs à cigarette dans le cours ordinaire des opérations. Ce système qui a déjà été tenté par une firme canadienne-française de Québec, avec les variétés Comstock et Parfum d'Italie, a donné des résultats des plus intéressants.

Si déjà, comme il vient de vous être expliqué, l'on entretient certains espoirs à l'effet que la situation actuelle du tabac domestique devrait s'améliorer d'ici à un avenir rapproché, il appartient encore aux producteurs de prouver leur bonne foi et de faire largement leur part où leurs activités sont requises. Il leur appartient de s'efforcer à produire uniquement ce que le marché exige d'eux. Producteurs, réduisez encore, une fois pour toute, vos superficies plantées en tabac et visez à produire seulement de la marchandise de qualité. Avec un volume de production limité, tout tabac de bonne qualité trouvera acheteur et à un prix rémunérateur. A vous, cultivateurs, de prendre toutes les précautions voulues pour réussir et de ne jamais escompter sur les petits moyens de faveur, tels que ceux servis sous forme d'octrois à la cueillère, par exemple.

Le choix du sol est de la plus stricte importance pour la culture du tabac. Choisissons toujours un terrain propice, de texture franche ou sablonneuse, bien égoutté et sur lequel il y a eu un labour d'automne. Faisons également un choix judicieux du terreau de couches, riche en matières organiques, bien décomposé; il doit être renouvelé tous les ans ou au moins tous les deux ans. Voyons finalement à stériliser le terreau de couches au moyen de la formaline de commerce à raison d'un gallon dilué dans 50 gallons d'eau. C'est la quantité requise pour stériliser 100 pieds carrés de superficie de couches. La stérilisation des couches a pour but de détruire les germes de maladies et les graines de mauvaises herbes en voie de germination. Choisissons pour le commerce une variété authentique telle que le Comstock Pomeroy, le Connecticut Havana 38 et le Havana 142 comme tabacs à cigare. Comme grands tabacs à pipe, cultivons le Belge 3007 ou le Parfum d'Italie; enfin, comme petits tabacs aromatiques les variétés Cannelle et le Petit Havane sont les seules recommandables. Choisissons toujours de la semence de bonne qualité et pourvue d'un haut pourcentage germinatif.

L'avenir n'est pas loin où l'on verra s'élever dans le district de Joliette nombre de serres pour la production du plant de semis. Il est prouvé expérimentalement que le coût de construction d'une serre, bien montée, n'est pas plus élevé que celui de l'installation de couches en nombre suffisant pour une superficie donnée. Avec l'usage d'une serre au lieu de couches, l'on obtiendra une abondance de plants précoces et vigoureux pour l'époque du repiquage. Une serre bien installée est de durée permanente. Et proportion gardée, quant aux superficies allouées à la production du plant de semis, le plant de la serre coûte relativement meilleur marché que celui des couches. Les serres offrent encore un autre avantage marqué, inconnu aux couches. Au cours de l'automne, la serre peut s'utiliser pour la production de certaines

plantes potagères et réaliser au producteur, des profits enviables, alors que la loi de l'offre et de la demande commande de hauts prix pour certaines denrées agricoles.

Les travaux de préparation du sol pour une future plantation sont un facteur important que tout bon producteur de tabac doit envisager sans faute. Le terrain doit se "rouletter" dans le double sens du champ et être bien hersé, après quoi, l'on songera à l'application des fertilisants. Le rôle de la fertilisation des champs de tabac est de prime importance. La terre ne peut donner de récolte si elle est dénuée d'engrais. Et chacun des éléments fertilisants joue un rôle important selon les besoins de la plante. L'azote, l'acide phosphorique et la potasse sont les éléments qui attirent l'attention du bon producteur. Jusqu'à un certain point, il y a encore lieu de tenir compte de la teneur du sol en magnésie, un élément indispensable à la culture du tabac que l'on a négligé jusqu'à date, à tort, à rendre au sol sous forme d'engrais; la dolomite est la forme la plus usuelle sous laquelle la magnésie s'applique au sol dans le cours ordinaire des opérations culturales.

Le rôle que jouent les fertilisants est important pour la culture du tabac, comme il l'est d'ailleurs pour toutes les autres plantes de la ferme. Voici un exemple frappant : c'est précisément à cause d'une formule appropriée d'engrais chimiques que le Service provincial de l'horticulture a réussi à prouver que la culture du tabac jaune est chose réalisable dans la province de Québec. Des essais, avec différentes formules d'engrais chimiques utilisées en Virginie, dans les deux Carolines et en Ontario, n'ont apporté aucun résultat significatif avec cette culture dans le district de Joliette. Par contre, les travaux de recherches expérimentales qui se poursuivent activement depuis plusieurs années dans la province de Québec en rapport avec la culture du tabac jaune, concluent que l'emploi d'une formule haute teneur en acide phosphorique, pauvre en azote et d'une teneur moyennement élevée en potasse, contrebalancent favorablement l'influence de notre climat et la composition chimique de nos sols; et comme résultat pratique, la production du tabac jaune vient d'une façon normale dans le district de Joliette au point que la récolte de tabac jaune, dorénavant, se comptera comme terminée dès la première semaine de septembre, c'est-à-dire, avant l'arrivée des gelées hâtives de l'automne.

Qu'il s'agisse de tabac à cigare ou à pipe, on doit appliquer au sol de la plantation quelque 10 ou 12 tonnes d'engrais de ferme, avec en plus une abondante application d'engrais chimique, quelque 8 ou 10 jours avant de planter. Dans le cas de la culture du tabac à cigare, on recommande d'appliquer de 800 à 1,200 livres d'engrais à l'arpent de la formule 5-8-10, pour les terres franches, et de 5-8-12 pour les terres sableuses. N'oublions pas que ce sont toujours les terres de sable qui sont les plus déficitaires en cet élément indispensable à la culture du tabac, qu'est la potasse.

Pour les grands tabacs à pipe, l'on appliquera 800 à 1,000 livres d'engrais à l'arpent et de 600 à 800 livres pour les petits tabacs aromatiques. Les formules en usage pour ces derniers types de tabac sont les mêmes que pour celles en usage pour les petits tabacs à cigare, c'est-à-dire de 5-8-10 et 5-8-12 respectivement pour les sols à texture franche et à texture sablonneuse.

L'on verra autant que possible, à planter dès que les conditions climatiques le permettront, le plus à bonne heure possible, c'est-à-dire vers le 1er de juin; de cette façon, le tabac de la plantation se comportera normalement au cours de la saison de végétation et mûrira à point pour l'époque de la récolte. Il est toujours avantageux de récolter tôt et de bénéficier pour la bonne dessiccation du tabac des journées chaudes et ensoleillées de la fin d'août et de la première quinzaine de septembre.

Conrad TURCOT

Recettes

Saumon roulé, nouveau genre

- 1 tasse de farine,
- 2 cuil. à thé poudre à pâte,
- 1-4 cuil. à thé de sel,
- 2 cuil. à table de beurre.
- 1-3 tasse de lait,
- 2 oeufs,
- 1 boîte de saumon rose.

Tamiser ensemble la farine, la poudre à pâte et le sel. Ajouter le saindoux, puis le lait. Rouler la pâte 1-4 de pouce d'épaisseur. Emietter le saumon, y ajouter 1 œuf bien battu et étendre le tout sur la pâte. Rouler comme on le ferait pour un gâteau roulé, et placer dans une casserole allant au

four. Battre l'autre œuf et avec un pinceau l'étendre sur la pâte roulée; ajouter le reste de l'œuf et du saumon autour, mettre des noisettes de beurre. Faire cuire à fourneau modéré (375°) environ 45 minutes. Servir avec la sauce suivante:

- 3 cuil. à table de saindoux,
- 3 cuil. à table de farine,
- 1 1-2 tasse de lait,
- 1-2 cuil. à thé de sel,
- 1-8 cuil. à thé de poivre.

Faire fondre le saindoux, ajouter la farine, bien mélanger; ajouter le lait et les assaisonnements et faire cuire jusqu'à épaississement, agiter constamment; ajouter les œufs et servir chaud.

Procès verbal des assemblées du 26 et 27 janvier 1937

A une assemblée générale de la Société d'Agriculture fédérée du Comté de Témiscamingue, tenue à Ville-Marie dans la salle des délégués de cette Société, le 26 et 27 janvier 1937 et réunissant les officiers des Cercles Agricoles du Comté, fusionnés avec la Société d'Agriculture au nombre de 15 pour les fins suivantes.

10.—Se rendre compte du travail opéré durant l'année 1936, de l'état financier de la Société d'Agriculture et de ses activités.

20.—Etudier, discuter et adopter le programme de cette Société et des Cercles agricoles fusionnés avec elle en vue des opérations pour la nouvelle année.

30.—Elire un nouveau bureau de direction pour l'année 1937.

40.—Donner les vues et suggestions des officiers des différents cercles afin de promouvoir les intérêts de cette région.

Etaient présents à cette Assemblée: Messieurs, L.-J. Bégin, agronome, L.-A. Tremblay, assistant-agronome et Joseph Belliard, secrétaire général, de la Société d'Agriculture.

Les cercles agricoles étaient représentés comme suit:

Endroit	Président	Secrétaire
1.—Ville-Marie	Jos. Bergeron	Joseph Belliard
2.—Latulipe	Jos.-E. Richard	Alphonse Gilbert
3.—N.-D. du Nord		Adjutor Lanouette
4.—Laverlochère	Albert Trudel	Donatien Rivest
5.—Guigues	Elie Bergeron	Maurice Drolet
6.—Fabre	Arthur Drouin	Joseph Lapierre
7.—Nédelec	Arthur Matte	Joseph Goudreau
8.—Lorrainville	Willie Jolette	Wilfrid Thérien
9.—S.-E. de Guigues	Philippe Fournier	Oscar Côté

Monsieur Joseph Bergeron, président, ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux représentants des différents cercles, exprimant le désir que toutes les délibérations soient faites avec la meilleure harmonie et visant toujours le bien général.

Sur l'invitation du président, M. L.-J. Bégin, agronome officiel du Comté de Témiscamingue, se lève pour prendre la parole et adresse au début ses plus sincères félicitations aux directeurs présents, et les remercie pour la bonne coopération que tous lui ont accordée dans le passé. "Vous êtes, dit l'agronome, l'élite de la classe agricole et vous devez être fiers pour la marque de confiance que vous témoignent vos concitoyens en vous maintenant à la tête des charges publiques tels que: directeurs de Cercles Agricoles, Conseillers Municipaux, Maires, toutes charges qui nécessitent beaucoup de dévouement et d'abnégation de la part de ceux qui les occupent. Le tout pour un seul but: travailler en coopération à l'administration de la chose publique".

A la suite des belles paroles dites par Monsieur l'agronome, le président demande au secrétaire-général, Monsieur Belliard, de donner aux directeurs lecture des procès verbaux relatifs aux assemblées tenues en 1936 ainsi que du rapport de vérification présenté par Monsieur Georges Lefort, vérificateur, de notre Société. Le secrétaire général se rend au désir exprimé par le président.

Il est alors proposé par Monsieur Elie Bergeron, secondé par M. Arthur Matte, que les procès verbaux des assemblées de 1936 soient adoptés tels que lus et signés par le président et sur même proposition que le rapport de vérification soit également accepté tel que présenté et que le compte de \$30.00 pour ce travail soit payé.

Qu'à l'avenir chaque secrétaire de Cercle Agricole, reçoive avec note explicative, tout chèque pour paiement de concours ou prime.

Sur même résolution il est adopté que le secrétaire général soit autorisé à porter la réserve de la Société d'Agriculture au montant de \$500.00 et que ce montant total soit prêt à raison de 6 p.c. d'intérêt.

Société d'Agriculture pour l'année. L'on procède ensuite à la mise en nomination des officiers de la 1937.

A l'unanimité Monsieur Bégin est choisi comme président d'élection.

Président général.—Il est proposé par M. Arthur Drouin, secondé par M. Albert Trudel et adopté à l'unanimité que M. Jos. Bergeron soit réélu président de la Société d'Agriculture pour un nouveau terme.

Vice président.—Il est proposé par Monsieur Oscar Côté, secondé par M. Jos.-E. Richard que M. Wilfrid Thérien soit de nouveau

élu vice-président de la Société d'Agriculture.

Secrétaire général.—Il est proposé par Monsieur Elie Bergeron, secondé par Monsieur Arthur Matte et adopté à l'unanimité, que M. Joseph Belliard soit réélu comme secrétaire général de la Société d'Agriculture.

Le secrétaire général remercie les directeurs et promet sa plus sincère collaboration pour l'administration des affaires de la Société d'Agriculture.

Vérificateur.—Egalement proposé par Monsieur Adjutor Lanouette, secondé par Monsieur Georges Lefort fasse la vérification des livres de la Société d'Agriculture pour l'exercice de 1937 et à son défaut que Monsieur Adélard Vincent fasse ce travail.

Exécutif de la Société.—Afin de sauver des dépenses coûteuses en réunissant trop souvent le bureau de direction au complet, il est proposé par Monsieur Oscar Côté secondé par Monsieur L.-E. Richard que l'on laisse à l'Exécutif de la Société le soin de régler les questions d'administration urgente.

Font partie de l'Exécutif MM. Elie Bergeron, Albert Trudel, Jos. Bergeron, Wilfrid Thérien, L.-E.

Bégin, Joseph Belliard et Arthur Matte.

Comité d'Elevage.—Proposé par Monsieur Willie Jolette secondé par M. Jos.-E. Richard que MM. Emilien Bergeron, Adjutor Lanouette et Jos. Lapierre fassent partie du Comité d'Elevage.

Grande Culture.—Proposé par Monsieur Adjutor Lanouette, secondé par Monsieur Arthur Drouin et que MM. Willie Jolette, Donatien Rivest et Oscar Côté soient les membres du Comité de Grande Culture.

Aumônier.—Il est proposé par Monsieur Arthur Drouin, secondé par Monsieur Adjutor Lanouette que le Révérend Père Jutras, O. M.I. soit l'aumônier de notre Société d'Agriculture.

Patrons honoraires.—Il est proposé par Monsieur Joseph-E. Richard, secondé par Monsieur Albert Trudel que Monsieur N.-E. Larivière, M.P.P., ainsi que Monsieur Albert Guay de Ville-Marie, soient les Patrons honoraires de notre Société.

Egalement proposé par Monsieur Wilfrid Thérien, secondé par M. Willie Jolette qu'une lettre de sympathie soit envoyée à la famille de Monsieur Roméo Drolet, de Guigues, l'un de nos membres les plus actifs, lequel vient d'être victime d'un grave accident et lui souhaitant un prompt rétablissement.

Une fois le bureau de direction formé ainsi que l'exécutif de la Société et les différents Comités de régie, le président invite Monsieur Bégin à prendre la parole. Monsieur Bégin se rend au désir exprimé par le président et jette un coup d'œil sur les activités de 1936, il déclare aussi n'avoir pas été en position de donner aux cultivateurs du Comté, toute l'attention qu'il aurait aimé leur accorder vu le peu de personnel mis à sa disposition par le département et le surcroît de travail qui lui a été causé par les enquêtes sur placement de fils de cultivateur dans le Comté.

Quand aux concours d'alimentation et d'amélioration des troupeaux pour lesquels la Société d'Agriculture a voté un montant assez considérable en 1936, devant être d'une durée de 2 ans, ces concours, dit Monsieur Bégin, continueront cette année avec la même entente. J'ai, dit M. Bégin, visité en plusieurs circonstances durant la saison de 1936, les paroisses de Guigues, de Fabre, de Nédelec et de Notre-Dame du Nord et les cultivateurs nous ont paru enchantés de ce Concours et par rapport aux améliorations demandées pour préparer les moulées balancées, demi-jachères d'été, etc., dans les paroisses de Guigues et de Fabre les cultivateurs ont répondu pour 95 p.c., à ce que l'on attendait d'eux. Je voudrais, dit l'agronome, que ceux qui ont fait des améliorations soient récompensés pour leur travail mais je ne sais réellement pas encore à date

où le département en est rendu avec la question de la fusion des Sociétés d'Agriculture et des Cercles agricoles avec l'U.C.C., et nous ne savons pas encore, quel programme nous sera accordé pour 1937, mais j'espère être fixé pour le tout avant bien longtemps. "J'ai actuellement, dit l'agronome, la nouvelle officielle assurant que le Comté de Témiscamingue est actuellement érigé au point de vue agronomique, en district indépendant de l'Abitibi et je crois pouvoir assurer que nous aurons sous peu à Ville-Marie un nombre suffisant de techniciens appropriés à chaque branche de l'Agriculture. Monsieur Bégin se dit enchanté de ce résultat en vue du très grand travail qu'il y a à faire dans le Comté tel que: amélioration de la vente des produits agricoles et de la production générale du Comté: "Nous espérons, dit Monsieur Bégin, qu'avec la collaboration de chacun, chose qui nous a toujours été accordée par les cultivateurs de ce Comté dans le passé, pouvoir organiser la question des marchés, l'élevage des parcs. Ce qui manque, dit l'agronome, dans le Comté, c'est le manque de préparation des produits de la ferme, le manque de classification, par organisme coopératif et je voudrais voir avant longtemps une organisation de ce genre dans chaque paroisse du Comté, soit syndicat coopératif, soit Société Coopérative, lesquels pourraient à leur tour transiger leurs affaires avec la Coopérative de Ville-Marie, laquelle serait la tête des autres organisations coopératives dans le Comté. La petite conférence de M. Bégin a vivement intéressé les directeurs de la Société d'Agriculture et ce dernier reprend son siège au milieu des applaudissements.

Question des chevaux reproducteurs, de race pure. Il est proposé par Monsieur Jos.-E. Richard, secondé par Monsieur Albert Trudel et adopté.

Que la Société d'Agriculture prime en 1937, les étalons de race pure, propriété de Monsieur Willie Jolette d'El Lorrainville et de Monsieur Adélard Grenier de Notre-Dame du Nord ainsi que tout étalon de race pure qui pourrait être acheté dans le comté cette année et sur même résolution que le cheval reproducteur appartenant à Monsieur Willie Jolette ne sorte pas des limites de Lorrainville.

Egalement proposé par Monsieur Adjutor Lanouette, secondé par Monsieur Oscar Côté que le secrétaire général fournisse aux secrétaires des cercles des livrets de reçus pour les souscriptions des membres et y entre tous les membres en règle à date, pour aider à régler la question du \$2.00 au membres et \$4.00 au non membre pour les saillies des chevaux de race pure et qu'un livret soit également envoyé à Monsieur Jolette qui y entrera les membres non en règle.

Que regardant la liste des membres qui n'étaient pas en règle avec la Société et qui ont obtenu les services du cheval de Monsieur Jolette.

Que le secrétaire général envoie à ces derniers un état de compte pour \$2.00 et par contre si

(Suite à la page 13)

Avertissement !

C'est maintenant la pire saison de l'année pour les dérangements d'estomac et l'épuisement nerveux !

Chaque année, à cette époque, des milliers de personnes souffrent de dérangements d'estomac, d'indigestion et d'élimination paresseuse.

Le NOVORO

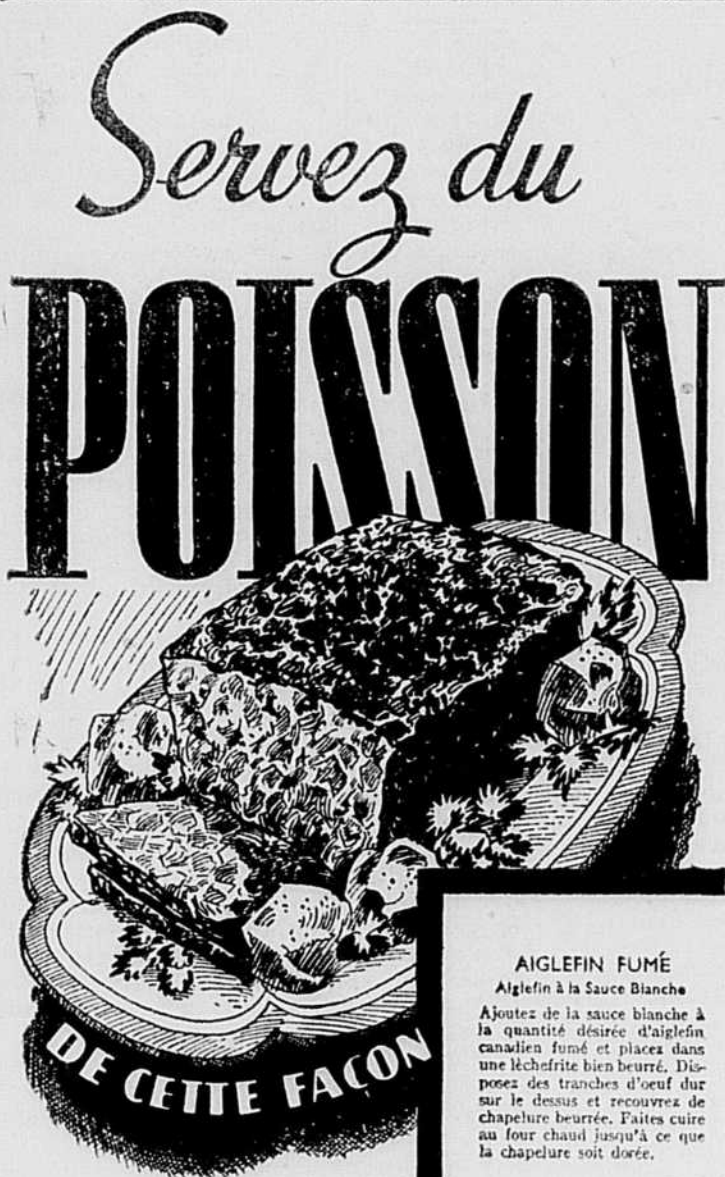
Du Dr Pierre

Remède de famille qui a fait ses preuves, est employé depuis 150 dernières années par des milliers de personnes reconnaissantes. Employé avec succès pour le traitement de l'indigestion, de la constipation, de la nervosité et des rhumes ordinaires dus à une élimination défectueuse. Prenez-vous-en une bouteille aujourd'hui et gardez-la toujours à portée de la main. On ne peut l'obtenir dans les pharmacies mais seulement chez les agents locaux autorisés. Protégez la santé de votre famille !

Livré au Canada Sans Frais de Douane

Offre Spéciale — Ecrivez Aujourd'hui! Pour une bouteille d'essai de Novoro du Dr Pierre, de bonne grandeur (14 onces) port payé, envoyez \$1.00 au-jour'hui à Dr Peter Fahrney & Sons Inc., Dept. DC4769, 256 Stanley St., Winnipeg, Man.

3 mars 1937



AIGLEFIN FUMÉ

Aiglefin à la Sauce Blanche

Ajoutez de la sauce blanche à la quantité désirée d'aiglefin canadien fumé et placez dans une friture bien beurrée. Disposez des tranches d'œuf dur sur le dessus et recouvrez de chapelure beurrée. Faites cuire au four chaud jusqu'à ce que la chapelure soit dorée.

PÂTÉ de SAUMON

- 1 boîte de 1/2 livre de saumon Canadien
 - 1 tasse de chapelure de pain ou de biscuits
 - 2 oeufs
 - 2 c. à soupe de beurre fondu
- Mélangez ensemble tous les ingrédients et formez en pain; placez dans un moule bien beurré, mettez ce moule dans un récipient d'eau chaude et faites cuire une heure à la vapeur.

Demandez la Brochure Gratuite

Une brochure gratuite qui est un trésor de Recettes de Poisson, appropriées et économiques. Vous y trouverez tout ce qui concerne le Poisson... les façons de le choisir... les façons de le préparer... et tout ce qu'il faut pour vous régaler toute l'année. Envoyez le coupon maintenant.

MINISTÈRE des PÊCHERIES, OTTAWA

Ministère des Pêcheries, Ottawa, Canada

561

Veuillez m'envoyer votre brochure gratuite de 62 pages, intitulée "Du Poisson n'importe quel jour", et contenant plus de 100 Recettes de Poisson délicieuses.

Nom.....

Adresse.....

FP-3F

DU POISSON N'IMPORTE QUEL JOUR

les habitants

St-Coeur-de-Marie

(Lac St-Jean)

Le cercle a tenu son assemblée régulière dans la salle publique, le 7 février, sous la présidence de M. Jean Maltais, président. Étaient présents : M. l'Aumônier, M. Tancrède Larouche, vice-président, M. Alfred Bouchard, M. Jean Bergeron, directeur et une centaine de personnes.

Nous avons l'honneur d'avoir à notre assemblée, M. l'abbé Léonce Collard, curé de l'Ascension, qui s'était rendu à notre assemblée pour expliquer et faire signer une requête, il en a profité pour donner certains conseils sur la colonisation.

M. l'aumônier lut un passage de l'Evangile selon St-Mathieu. Après la lecture de l'Evangile, le secrétaire donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, les déboursés et argentés perçus pour janvier. Le procès-verbal et les comptes sont acceptés. Le secrétaire donne lecture des communications. On décide qu'à l'avenir, il y aura deux assemblées, une pour l'assemblée régulière et l'autre pour des conférences seulement. Ces assemblées seront distancées de 15 jours. Le secrétaire demande qu'à chaque assemblée régulière, on lise trois ou quatre feuillets de la brochure de propagande de l'U. C. C. Accepté. On passe ensuite aux résolutions :

Proposé par M. Alfred Bouchard, secondé par M. Jean Bergeron, que demande soit adressée au député provincial et au bureau central de l'U. C. C. afin que les grains de semence donnés par le gouvernement, passent par l'U. C. C. et que ces grains soient distribués par les cercles de l'U. C. C. Une résolution est passée pour appuyer une requête présentée par les citoyens de la région, pour le glaissage des terres sablonneuses de l'Ascension. Ce qui permettrait en même temps, d'enrayer le chômage et hâter grandement la colonisation chez nous par des gens de la région. Comme M. l'abbé Simard n'a pu faire la conférence qu'il devait faire, il sera le conférencier de la prochaine assemblée qui est fixée au 7 du mois de mars.

Stanley Larouche, sec.

OFFICIERS DE L'U. C. C.

Président-général : M. Abel Marion, Ste-Edwidge ;
Aumônier : R. P. Alphonse Deguire, S.J. Montréal.
1er vice-président : M. Alfred Hardy, St-Basile ;
2ème vice-président : M. G.-H. St-Cyr, Nicolet ;
Secrétaire-général : M. R.-M. Pucet, Montréal ;
Rédacteur : M. Gérard Filion, L.S.C., Montréal ;
Directeur général de la Mutuelle-Vie : M. Thiribe Belzile, L. S. C., Montréal.
Conseillers juridiques : Me Wilfrid Guérin, N.P.; Me C.-H. Lalonde, C.R.

CONVOICATIONS

Dimanche, le 7 mars :

" " "
" " "
" " "
" " "

Lundi, le 8 mars :

" " "
" " "
" " "
" " "
" " "
" " "

Mardi, le 9 mars :

Mercredi, le 10 mars :

Montmagny
Hébertville Station
St-Norbert
St-Coeur de Marie
St-Philippe (Richmond)
St-Ephrem
St-Eugène (Témiscouata)
Angers
St-Justin
St-Mathias
St-Barthélemi
La Patrie
St-Zacharie
Trois-Pistoles
Beauharnois
Cookshire
St-Adrien de Ham
Stanstead
Loretteville
Ste-Rite

St-Mathieu

(Rimouski)

Le cercle de l'U.C.C. a tenu son assemblée le 24 janvier 1937, sous la présidence de M. Ant. Thérberge.

Après la prière et la lecture du procès-verbal, M. le président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Ernest Lepage, assistant-aumônier diocésain. On remarquait une foule considérable.

M. l'abbé Lepage se dit toujours heureux de rencontrer les cultivateurs, particulièrement ceux de St-Mathieu qui maintiennent un cercle de l'U.C.C., fort et vigoureux. Celui-ci une fois de plus explique le but de l'organisation professionnelle, son rôle et la société.

L'U.C.C. est aussi l'organisation économique idéale pour les cultivateurs par le moyen d'achat en groupe, la vente en coopérative, etc. Il fait allusion aux caisses populaires, exhorte des cultivateurs à en organiser une, la maintenir dans un état de bienfaisance à toute la population agricole.

Puis, M. l'abbé Jos. Gauvin, notre aumônier suit. Il fait l'éloge de l'assistant-aumônier diocésain. Il le félicite de la façon convaincante dont il a parlé à ses paroissiens. Et encore une fois renouvelle ses sentiments à l'égard de l'U.C.C. et souhaite voir son cercle rester au niveau actuel.

Le président termine par des réflexions d'un convaincu.

Gérard OUELLET, sec.

St-François-d'Assise

A l'assemblée du 31 janvier, tous les officiers du cercle sont présents. Après la prière, rapport de la dernière assemblée par le secrétaire. M. le président invite M. Lucien Côté à faire une cause-rie-conférence sur les engrais de ferme, la valeur du fumier, ce que le cultivateur perd en n'ayant pas de remise à fumier. Après la conférence, plusieurs questions furent posées au conférencier sur le sujet, ce qui prouve que les cultivateurs sont intéressés par ces conférences. M. Côté, qui a suivi les Cours à Domicile depuis deux ans est très au courant de ces détails.

Dimanche le 7, nous avons eu notre partie de carte organisée par le cercle de l'U.C.C., pour aider à installer dans les écoles de la paroisse des petits musés agricoles. La soirée a été un vrai suc-

cès, les recettes ont été de \$134. net; nous avions aussi avec les cartes d'autres jeux. Nous avons étreint un jeu de Bingo qui a contribué à une partie des recettes de la soirée, aussi une rafle qui a rapporté la jolie somme de \$25.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres et tous les gens qui ont contribué au succès de cette soirée. Merci à tous ceux qui ont donné quelque chose pour venir en aide à notre organisation.

Arthur ARSENAULT, sec.

St-Evariste

(Beauce)

Le cercle a tenu son assemblée le 14 courant, sous la présidence de M. Nap. Grondin.

Une résolution a été passée demandant au gouvernement que l'agronome de comté vienne habiter St-Evariste. Adoptée unanimement.

Antonio LABRECQUE, sec.

St-François du Lac

(Yamaska)

Le cercle s'est réuni le 12 février, sous la présidence de M. Victor Plamondon.

Après la prière, M. le curé donne lecture de l'Evangile et M. le président donna une petite conférence sur l'élevage du porc laquelle a vivement intéressé l'auditoire.

Louis CREVIER, sec.

Ste-Elizabeth

(Arthabaska)

Mardi, le 15 décembre, les membres de l'U.C.C., au nombre de vingt-cinq, se réunissaient pour leur assemblée mensuelle.

La prière ouvrit la séance, puis la lecture des deux rapports annuels de la dernière réunion fut lue.

M. le président souhaita la plus cordiale bienvenue à toute l'assemblée et rappela l'importance de l'union dans notre classe agricole. Il avait choisi en plus, une lecture sur la coopération à laquelle s'ajoutèrent quelques faits illustrant les bienfaits de l'esprit coopératif qui, en somme, n'est basé que sur la charité.

Puis, il invita tous les jeunes à suivre les Cours à Domicile, cours si utiles pour chacun et qui cou-

tent si peu de frais! juste une petite dose de bon vouloir...

Suivit un aperçu du rapport financier de notre Cercle. Pour terminer cette première partie, un passage de "L'Action Catholique" est lu, il s'intitule: "L'alcool, tueur de races".

M. F.-X. Morin invite tous les anciens à donner les raisons qui les font hésiter à se faire membres cette année. Et on procède à l'élection du bureau de direction: aumônier, M. le curé E. Bonin; M. Alfred Martel, président; M. Joseph Rondeau, vice-président; MM. Hector Desrochers, Rosaire Rondeau, Arthur Rondeau, Maurice Martel, Antonio Desrochers, directeurs; M. Jean-Paul Morin, secrétaire.

La parole est à M. le président qui dit quelques mots de remerciement à l'adresse de ceux qui l'ont réélu.

M. le vice-président remercia à son tour et invita tous les cultivateurs présents à économiser un \$2.00 pour le placer dans la Caisse

LA TERRE DE "CHEZ NOUS"

organe officiel de
L'Union Catholique des
Cultivateurs,
fondée en 1929.
Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration,
Publicité,
5817, rue St-Laurent,
Montréal.
Tél.: CR 3414

ABONNEMENT

Au Canada :
\$1.00 par année
\$2.50 pour 3 ans
A l'étranger :
\$1.50 par année

Imprimée par
l'Action Sociale, Ltée,
3, Blvd Charest, Québec.

Nécrologie

L'Union Catholique des
Cultivateurs et les Cercles
paroissiaux recommandent
aux prières de leurs mem-
bres le repos de l'âme de

M. Ludger Nadeau, direc-
teur du cercle de l'U.C.C. de
Sutton, cté de Brome.

de l'U.C.C., sûrs d'en retirer de
grands profits.

xxx

Lundi, le 1er février, assemblée
de l'Union Catholique des Cultiva-
teurs présidée par M. Alfred
Martel, président.

Le procès-verbal de la dernière
séance est approuvé tel que lu. Le
secrétaire fait aussi lecture d'une
lettre avertissant les intéressés
que c'est le temps de commander
les engrais chimiques.

M. le président donne les avan-
tages multiples d'un cercle de l'U.
C.C. dans une paroisse et insiste
sur la nécessité d'en faire partie.

(Suite à la page 6)

LE PLUS GRAND
de Tous
les PERFECTIONNEMENTS!

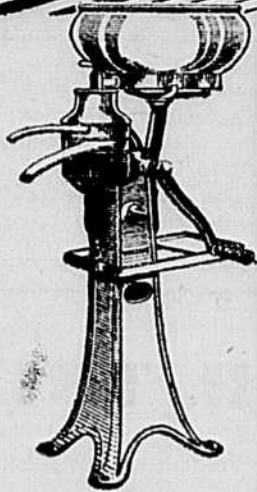
—le mécanisme du col-coussinnet à billes
protégé dans la nouvelle écrémeuse Viking.
Il résout le problème de l'élimination de
l'eau ou du lait hors du col-coussinnet. Voici
un col-coussinnet à billes qui est absolu-
ment à l'épreuve de l'humidité. C'est la
perfection en fait de souplesse de fonc-
tionnement; il vous donne donc un écré-
mage uniforme qui prévient la perte de la
crème et accroît vos profits. Comparez ce
col-coussinnet avec celui des autres machines.

La Nouvelle Ecrémeuse
VIKING

Voilà l'écrémeuse que vous finirez par acheter,
PARCE QUELLE OFFRE:
Col-coussinnet protégé.
Cousinets à billes.
Graissage automatique du mécanisme entier.
Mise en fonctionnement silencieuse et facile.
Accouplement automatique par manivelle à rochet.
Bol d'une construction améliorée.
Structure améliorée et bien finie.

Demandez immédiatement des renseignements par lettre à la
SWEDISH SEPARATOR COMPANY, Limited
720-722, rue NOTRE-DAME OUEST, MONTRÉAL, P.Q.

CARANTIE PAR LA PLUS GRANDE FABRIQUE AU MONDE D'ECREMEUSES A MAIN



VIKING
Sept Modèles—
Une Seule Qualité.

Les habitants chez eux

(Suite de la page 5)

Il félicite les trois jeunes gens qui ont suivi les cours abrégés à l'Institut agricole d'Oka, lesquels, dit-il, seront appelés à nous communiquer ce qu'ils ont appris.

Le conférencier fut M. Albert Méthot, B.S.A. Celui-ci nous intéressa vivement sur: "Les sortes d'avoine à semer". Une comparaison entre l'avoine Cartier et la Bannière nous fit comprendre en quoi la première mérite nos préférences.

Le président le remercia de tout coeur au nom de tous et avant de clore, donne un aperçu de ce qu'est la Mutuelle-Vie de l'U.C.C.

Jean-Paul MORIN, sec.

Fondation d'une Caisse Populaire à Causapscal

Lundi, le 15 février courant, répondant au pressant appel fait au prône du dimanche précédent par M. le curé de la paroisse, un grand nombre de paroissiens s'étaient rendus écouter M. l'abbé J.-A. St-Laurent, curé de St-Jean l'Evangéliste (Bonaventure), leur dire les avantages qu'il y a pour chaque centre rural de posséder sa Caisse Populaire et leur en expliquer le fonctionnement. Ouvrier de la première heure dans cette oeuvre sociale, et pionnier à peu près au même titre que M. le Commandeur A. Desjardins dans ce domaine, le conférencier ne pouvait manquer de susciter l'intérêt autour de cette question qui avait déjà fait le sujet de maintes séances d'études au Cercle paroissial de l'U.C.C.

M. le curé J.-D. Morin présidait la réunion et souhaita la bienvenue au visiteur distingué, ainsi qu'à son compagnon, M. J. George Day, de Carleton, M. le président du Cercle de l'U.C.C., Charles Castonguay, était aussi à leurs côtés.

Les avantages de la petite épargne mise en faisceau pour contribuer à l'amélioration du sort de ses concitoyens furent avantageusement soulignés par MM. les conférenciers, et la semence des bonnes idées qu'ils jetèrent au sein de la population causapscailienne ne tarda pas à produire des résultats pratiques, car séance tenante une centaine de personnes entrèrent dans cette société de coopération et près de deux cents parts furent souscrites et payées.

L'élection des officiers suivit la déclaration de fondation et la direction de cette Caisse se compose comme suit:

Patron: Son Exc. Mgr Georges Courchesne, évêque de Rimouski; présidents honoraires: MM. les curés J.-D. Morin, de Causapscal, et J.-A. St-Laurent, de St-Jean l'Evangéliste; vice-président honoraire: M. le vicaire J.-Alph. Beaulieu, de Causapscal.

Bureau de direction: M. Charles Castonguay, président; M. J. Oscar Bouchard, vice-président; M. Nérée Guérette et M. Robert Duchaine et M. le notaire Ph. Cossette, membres.

Comité de crédit: M. Arthur-J. Rioux, président et comme membres, MM. Ludger Dufour et Achille Desrosiers.

Comité de surveillance: MM. Augustin Bellavance, Ernest Morissette et Emile Reppell, comme membres.

M. le notaire Philippe Cossette fut ensuite choisi comme secrétaire et gérant de cette Caisse.

L'assemblée se termina par un vote de remerciements à M. l'abbé St-Laurent, et à M. l'abbé J.-A. Beaulieu qui s'était fait le propagateur de l'idée parmi la population agricole de la paroisse.

Ste-Anne de la Pocatière (Kamouraska)

Dimanche, le 21 février, a eu lieu la première réunion générale des membres du cercle de Ste-Anne-de-la-Pocatière depuis que ce cercle a été réorganisé.

L'assemblée est sous la présidence de M. Charles Gagné, cultivateur et professeur à l'Ecole Supérieure d'Agriculture, lequel insiste sur l'obligation pour tous les cultivateurs de s'unir dans leur association professionnelle et de faire une propagande active mais charitable afin de sauvegarder en tout et partout l'esprit paroissial.

Il est unanimement décidé que les séances auraient lieu à l'avenir le deuxième mercredi de chaque mois et que le bureau de direction se réunisse régulièrement pour arrêter le programme de chaque séance.

M. F. Bélanger fait savoir à ceux qui désirent entrer dans le cercle que les contributions sont renouvelables en octobre, de sorte qu'en entrant actuellement, elles sont diminuées d'autant. Il invite aussi les cultivateurs à s'abonner à la Terre de Chez Nous afin de se convaincre de la nécessité de l'Union.

M. l'abbé J.-A. Nadeau, étudiant à l'école d'agriculture, adresse quelques paroles d'encouragement. Il insiste sur le devoir des cultivateurs d'étudier leurs problèmes disant: "C'est de vous que viendront les meilleures solutions". Il attire aussi l'attention sur une boîte aux questions, ce qui permettrait d'étudier et d'apprendre au cours de nos réunions une foule de choses de grande importance.

M. R. Caron, vice-président, assure les membres de son entière collaboration.

Quelques questions sont posées par les membres et des renseignements sont donnés.

Félix BELANGER, sec.

Ste-Gertrude (Nicolet)

Le cercle a tenu son assemblée le 22 février sous la présidence de M. Jacques Lavigne.

Après la prière, le secrétaire donne lecture de la correspondance reçue en réponse aux résolutions passées à la dernière séance et envoyées au Ministère de l'Agriculture à Ottawa et à Québec. Le Ministère Fédéral nous dit qu'il n'est pas facile de changer le

Une journée agricole à Albanel

Une journée agricole tenue à la salle paroissiale d'Albanel, le 18 février, a groupé environ trois cents cultivateurs. A cette occasion, M. Pelletier, notre agronome, s'était assuré le concours de certains autres conférenciers qui concoururent à assurer le beau succès de cette journée.

Cette réunion était sous la présidence de M. Joseph Tremblay, cultivateur.

Après un mot de remerciement pour la charge qu'on lui a confiée, il souhaite la bienvenue aux orateurs et à la nombreuse assistance.

Le premier conférencier est M. J.-C. Pelletier, notre agronome, qui se dit heureux de se retrouver parmi nous et devant une assemblée aussi nombreuse. Il est heureux de constater que les cultivateurs d'Albanel veulent s'occuper de leurs problèmes. Il touche tous les points que les orateurs devront traiter au cours de la journée; il nous parle spécialement de grains de semence, d'organisations agricoles, du traitement des chevaux contre les parasites, des pores, etc. Il a à coeur de bien réussir cette journée qu'il a organisée et est heureux d'annoncer que le distingué pasteur de la paroisse a promis son entière coopération aux organisations agricoles. Il regrette cependant l'absence de M. Bois, agronome régional, retenu ailleurs pour raisons majeures. Après nous avoir entretenu pendant une partie de l'avant-midi, des différents problèmes agricoles, il est heureux de nous présenter M. Belzile, régisseur de la Ferme Expérimentale de Normandin.

Le nouveau conférencier, en des termes concis et précis, nous explique ce qu'est une ferme expérimentale. Il nous parle un peu des activités qu'il a l'intention de déployer sur cette ferme pour les cultivateurs de la région. Il invite tout le monde à se tenir au courant des expériences qui seront conduites sur cette ferme. Il termine son intéressante conférence en nous demandant de ne pas nous gêner pour suggérer certaines expériences qui seraient de nature à améliorer les conditions générales de l'agriculture.

Le premier conférencier de l'après-midi est M. Jourdain, agronome spécial en élevage, qui sut très bien nous instruire des différents problèmes qu'un éleveur a à solutionner. Il nous parla d'abord du contrôle laitier, de ses nombreux avantages et des résultats

au sujet de l'U.C.C. Ensuite, il pria M. Bruno Gaudet, agronome spécial, (industrie animale), de nous entretenir sur les grains de semences.

M. Gaudet sut nous intéresser. Il nous donna de bons conseils pour préparer les grains de semence, par exemple le criblage, le classement des grains bien conditionnés; comme il est dit dans l'Evangile, on récolte ce que l'on sème. Enfin, il nous donna les moyens à prendre pour ceux qui avaient des grains de semences à vendre.

On parla ensuite de l'achat en coopération. Après discussion, la séance est levée.

L'abbé J.-H.-D. Mercure, sec.

Le Bic (Rimouski)

Le cercle de Ste-Cécile du Bic a tenu son assemblée le 1er février sous la présidence de M. Léo Longchamps.

M. l'aumônier nous lut un passage de l'Evangile. M. le président nous fit une brillante allocution en faveur de l'U. C. C. Il nous rappela des paroles de Son Exc. Mgr Courchesne à l'occasion du nouvel

tats que l'on peut en attendre. Il nous parla ensuite de l'importance du choix des jeunes animaux et du reproducteur pour bien réussir en élevage.

M. Guertin, instructeur avicole, nous parla de l'élevage de la volaille et en particulier, des maladies que l'aviculteur peut prévenir et contrôler dans un troupeau. Avec son expérience, M. Guertin nous conseille de prendre toutes les précautions voulues pour bien réussir dans un genre d'exploitation aussi délicat. Pour terminer, il fit quelques remarques au sujet de l'élevage du poussin.

Un patriote invétéré, M. l'inspecteur Rochefort, de Jonquière, qui a la qualité de transmettre éloquentement sa pensée et de captiver son auditoire, a su faire revivre certaines scènes patriotiques qu'il nous conseilla de mettre en pratique. En connaissant, il nous parla de la grande importance de l'éducation des jeunes. Il ne craint pas d'affirmer que le succès en agriculture dépend et dépendra surtout, dans l'avenir, de la connaissance de plus en plus approfondie de la science agricole.

Enfin M. Gabriel Larouche, propagandiste de l'U.C.C., dans ses temps libres, a bien voulu accepter l'invitation que lui fit M. Pelletier, de venir nous entretenir sur la nécessité des cercles paroissiaux. Il nous conseilla très fortement de former un cercle de l'U. C. C. et un cercle de J. A. C. Il nous démontre, avec preuves à l'appui, les multiples avantages pour la classe agricole de s'unir pour étudier ses problèmes et se mettre au niveau de toutes les autres classes de la société.

Comme il se fait déjà tard, l'on est obligé de se séparer en emportant de cette journée, un souvenir qui restera sans cesse gravé dans nos mémoires.

Nous pouvons dire, avec tous les auditeurs de la journée, que cette assemblée, en plus d'être instructive et intéressante, fut une des journées agricoles les mieux réussies dans la paroisse.

Pour la soirée, afin de mêler l'utile à l'agréable, nous avons eu l'avantage d'assister à une représentation de vues animées agricoles, gracieusement offertes par M. l'agronome Pelletier avec le concours de M. Laplante, assistant-régisseur à la ferme expérimentale de Normandin.

Wilfrid TREMBLAY, Sec. du Cercle U.C.C.

an au sujet de l'U.C.C. Ensuite, il pria M. Bruno Gaudet, agronome spécial, (industrie animale), de nous entretenir sur les grains de semences.

M. Gaudet sut nous intéresser. Il nous donna de bons conseils pour préparer les grains de semence, par exemple le criblage, le classement des grains bien conditionnés; comme il est dit dans l'Evangile, on récolte ce que l'on sème. Enfin, il nous donna les moyens à prendre pour ceux qui avaient des grains de semences à vendre.

Louis CHIENARD, sec.

Oui, seuls les Résultats Comptent!



Utilisez 'AA Quality'

L'engrais possédant l'extra nourriture nécessaire à la plante.

Pour chaque genre de culture il y a une analyse "AA Quality".

Pour récolte de tabac supérieur, employez le ZELL'S 5-8-7 AA Quality.

Placez vos commandes au

Comptoir Coopératif de l'U. C. C.
5817, rue St-Laurent, Montréal.

Agricultural Chemicals Limited
Chambre 304, 20, des Soeurs Grises, Montréal, Qué.

AVIS

GERMINATION DU BLE D'INDE

Les cultivateurs et les commerçants sont priés de prendre note, qu'en vertu d'un règlement récent à la Loi des Semences, la germination minimum pour la semence de blé d'Inde de grande culture, est fixée à 87% pour la classe No 1 et 80% pour la classe No 2.

Ce règlement est actuellement en vigueur.

Ministère fédéral de l'Agriculture, Division des Semences.

VIC-O-SOLE

REPAIRE TOUT

Avec Vic-O-Sole vous pouvez REPARER toutes les chaussures de la famille qu'elles soient en caoutchouc ou en cuir. Une couche sous les semelles nous rend moins glissants et imperméables. Ne coûte que quelques sous. Si votre marchand n'a pas VIC-O-SOLE adressez-vous directement à la compagnie. Envoyez bon de poste avec la commande et vous serez servi promptement. Prix: 70 sous pour paquetage moyen et \$1. pour gros paquetage, ciment compris. Nous payons le transport.

VIC-O PRODUCTS MFG CO
ST-ADELPHE Comté de Champlain

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville

--

MONTREAL

Examen médical

Son utilité au point de vue santé corporelle. — Nos qualités et bonnes habitudes sont-elles bien vivantes? — Nos caprices et travers font peut-être de la "haute pression". — Profitons du carême.

Beaucoup de gens ont pris l'habitude de l'examen médical annuel, même s'ils ne se sentent pas malades : c'est chose sage, qui permet de prévenir parfois de sérieuses affections. Vous constatez que vous vieillissez : il faut modifier votre alimentation, etc.

Au domaine moral, chacun pourrait se faire subir à soi-même, un petit examen médical : sincèrement, sans détour, sans amour-propre, puisque personne autre ne connaîtra les points faibles découverts par le diagnostic !

Voyons un peu : êtes-vous bonne, énergique même lorsque ce serait moins ennuyeux de céder? Etes-vous patiente, prévenante, discrète, empressée à rendre service sans espoir de retour? Commencez-vous par les besognes que vous détestez ou si vous les passez tout doucement aux autres? Pouvez-vous écouter en souriant, l'histoire que l'on vous raconte pour la vingtième fois? Etes-vous de joyeuse humeur si la température est maussade ou si l'on bouleverse vos petites habitudes?

Passons en revue les défauts, travers, caprices : êtes-vous curieuse... Oh ! un tout petit peu, afin de savoir si réellement votre voisine a payé sa robe plus cher que la vôtre ou, si ce n'est pas simplement une robe refaite? Aimez-vous à chercher la petite bête noire? Aimez-vous à faire prévaloir votre opinion... et à donner le tort aux autres, s'ils ne la partagent pas? Etes-vous ange en société et diable à la maison? Etes-vous tolérante pour les travers d'autrui?

Si l'examen médical conduit parfois au changement de régime alimentaire... l'examen moral aboutira certainement au changement de soin pour vos petites manies !

Le carême est tout indiqué comme période de début : se priver d'une tranche de pain, c'est quelque chose, mais, qu'est-ce donc à côté de la privation d'un bon coup de langue sur le dos de la voisine? Pas de bonbons, c'est très bien... mais, de bonnes paroles, de la coopération au travail, de la bonne humeur, du tact et ce, envers toute la maisonnée !

Essayez, et aucun des vôtres ne songera à se plaindre de la longueur du carême !

MARGOT.

Chemisier pour fillette

(6 ans)

DEVANT :

Monter 75 m., les tricoter 15 rangs au point de côtes simples, (2m endr, 2 env.) puis commencez les côtes larges, 5 m. endr. 5 mailles env. Tricotez 60 rangs tout droit, puis former les emmanchures en rabattant 1 fois 5 mailles, puis 4 fois 1 maille. Continuer pendant 10 rangs; terminer les deux parties du devant séparément en ajoutant 10 mailles à chaque partie pour le boutonnage. Faire du côté droit deux boutonniers en rabattant 3 mailles et en les remontant au rang suivant. Tricoter tout droit pendant 2 pouces puis rabattre 15 mailles du côté de l'encolure et ensuite toujours 1 maille à tous les 2 rangs. A 5 pouces de hauteur, rabattre les mailles des épaules 5 par 5. Terminer l'autre côté pareil.

CONCOURS

L'EMBELLISSEMENT DE LA DEMEURE RURALE

Supposons que vous pouvez disposer de quelques dollars et de temps libre : vous décidez de rajeunir votre intérieur ; qu'elles transformations désireriez-vous faire subir aux points suivants :

- 1o—Ameublement.
- 2o—Ornementation de la maison : gravures, pièces murales, bibelots, fleurs, etc.
- 3o—Disposition des pièces
- 4o—Quelles seraient les améliorations les plus urgentes? Electricité, aqueduc, téléphone, radio, etc.

Conditions du concours :

- 1o—Il n'est pas nécessaire d'être abonné à "La Terre de Chez Nous", pour prendre part à ce concours.
- 2o—Le concours est ouvert aux messieurs et aux dames.
- 3o—Le travail ne devra pas dépasser 500 mots.
- 4o—Signer d'un pseudonyme, et écrire ses noms et prénoms sur une feuille séparée.
- 5o—Plusieurs prix seront décernés aux meilleurs travaux; les compositions primées seront reproduites dans "La Terre de Chez Nous".
- 6o—Le concours se terminera le 1er avril 1937.

Vieux arbres, vieux hommes

Quand les arbres sont vieux, leurs rameaux dépouillés
Ne sentent plus courir les frissons de la sève,
En un gémissement leur murmure s'achève,
Les oiseaux les ont fuis, les vers les ont souillés.

Quand les hommes sont vieux, ils vont, les yeux mouillés,
Evoquer, loin du bruit, leur vie encore trop brève
Souvent avec courage ils ont lutté sans trêve,
Et le suprême appel les trouve agenouillés.

Autour de l'arbre vieux qui lentement s'affaisse,
Avec ses nids déserts et ses pâles festons,
On voit croître et verdoyer de vaillants rejetons.

Autour de l'homme et pour qui le jour baisse,
On entend les gais cris et le rire argentin
Des enfants que réveille un rayon du matin.

Pamphile LEMAY

DOS :

Comme le devant, en supprimant l'ouverture et en rabattant les mailles de l'encolure simultanément avec les premières 5 mailles des épaules.

MANCHES :

Monter 40 mailles, tricoter pendant 6 pouces, rabattre ensuite 1 maille à chaque début de rang. A 7 1-4 pouces de hauteur, rabattre les mailles restantes ensemble.

POCHE :

Monter 10 mailles, tricoter 5 m. endr. 5 m. env., puis augmenter d'une maille à chaque début de rang d'un côté afin d'obtenir les côtes à l'endroit. Lorsqu'on a 5 m à l'endr, diminuer les mêmes mailles pour former la pointe de la poche, puis rabattre les mailles.

COL :

Monter 15 mailles, tricoter les côtes 5 par 5. Lorsque la bande aura la longueur de l'encolure, rabattre les mailles.

Comment

COMBATTRE LA MITE DES VÊTEMENTS

C'est au printemps et en été que la mite des vêtements pullule le plus et qu'elle exerce le plus de ravages; ce fait nous est remis en mémoire par une circulaire que vient de publier fort à propos le Ministère fédéral de l'Agriculture sur les moyens de combattre ces insectes destructeurs. Les mites des vêtements causent tous les ans d'immenses dégâts au Canada sur toutes sortes de matériaux: laines, fourrures, poil, plumes, meubles rembourrés, tapis et beaucoup d'autres choses. Ces dégâts sont causés par les larves ou les chenilles des papillons, non pas les papillons eux-mêmes, dont la fonction principale dans la vie est de s'accoupler et de déposer les oeufs d'où les larves naissent.

Ces dégâts peuvent être évités mais il faut pour cela des soins, de la prévoyance et de la vigilance. Il ne faut jamais laisser sans y toucher pendant longtemps, et surtout pendant l'été, des vêtements ou des étoffes dans les armoires, les greniers et les malles, à moins que l'on ait pris toutes les précautions nécessaires pour les protéger contre les attaques des mites. Après un brossage énergique, de préférence au grand soleil, les vêtements et les étoffes devraient être placés dans des malles ou des coffres bien faits, à couverture fermant hermétiquement,

ou emballés dans des sacs de papier ou de coton, ou dans des boîtes de carton bouchées avec des bandes de papier gommé. On recommande également de mettre les vêtements dans deux épaisseurs de fort papier d'emballage, ou dans plusieurs épaisseurs de journaux, en ayant soin de replier les bords pour que les mites ne puissent s'y introduire.

Lorsque l'on soupçonne que des tapis ou des paillassons sont infestés de larves, il faut bien les nettoyer des deux côtés avec un balai aspirateur. On peut aussi se servir d'un balai aspirateur pour enlever la poussière des fentes du plancher, de derrière les plinthes et des conduits d'air des appareils de chauffage, qui sont souvent infestés. Pour plus amples renseignements sur les mites et les moyens de les combattre, consultez la circulaire en question que vous pouvez vous procurer gratuitement en vous adressant au Bureau de publicité et d'extension du ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.

Le bonheur...



...pour un homme
C'est la sécurité du foyer...
L'avenir assuré des enfants...
la conscience du devoir accompli... la certitude d'une vieillesse heureuse.

Assurez-vous ce bonheur à vous-même dès aujourd'hui en protégeant votre vie par une de nos populaires polices.

Consultez
notre
représentant



La Saubegarde
assurances
sur la vie

La formule coopérative

Causerie de M. J.-Bte Cloutier
Radio — U. C. C.

En théorie, chaque fois que le capital et le travail doivent se prêter une mutuelle assistance, il en résulte une convention ou formule, définissant les droits et obligations des participants.

En pratique, il n'en est pas toujours ainsi : tel le cas des deux associés, dont le premier avait fourni le capital, et le second, moins fortuné, avait apporté avec lui, le savoir. Au bout de cinq ans, dissolution de la société. Le second partenaire avait eu le temps de s'emparer de tout l'argent. Quant au premier, il avait perdu son bien, mais en revanche, il avait acquis le savoir.

Bref... on ne prend jamais trop de précautions... quand on peut le faire.

La formule coopérative est aussi une convention — équilibrée celle-là — qui a pour objet de limiter certains prétendus droits du capital, et étendre ceux du travail. D'où les définitions suivantes :

“La coopérative paie un intérêt limité au capital et verse le dividende au travail”.

“La coopérative onère pour le “service” et non pour le “profit”; ou encore celles-ci :

“C'est le facteur “homme” qui prévaut dans la société coopérative et non le facteur “capital”.

“La coopérative est un intermédiaire qui cherche à enrichir son client et non l'annuler”.

Mais ces définitions sont trop générales pour être complètes. Les coopérateurs qui s'en contentent sont souvent de faibles victimes, aux mains de l'égoïsme individuel ou collectif qui les guette au premier coin.

Une coopérative n'est pas nécessairement une coopérative du fait qu'elle en porte le nom.

Il entre dans la composition de la formule certains éléments qui ont un rôle social à jouer. Ces éléments sont : le membre, la direction, le capital social, les profits et le capital d'emprunt.

LE MEMBRE :

Le membre, ou coopérateur, est à la fois l'actionnaire et le client. C'est lui qui doit diriger les destinées de la société. Il lui faut donc une connaissance préalable du rôle qu'il aura à jouer. Tant vaut le coopérateur, tant vaut la coopérative.

Que veut le membre dans la société coopérative ? Aider son voisin et être aidé par lui, suivant la formule : “Chacun pour tous, tous pour chacun”. Cela suppose entre les membres, des besoins identiques.

La coopération est donc une entraide ou un effort collectif qui ne peut se faire qu'entre gens ayant tous les mêmes intérêts.

Comme la plupart de nos coopératives agricoles sont des coopératives de production, seuls les cultivateurs qui ont des produits à vendre sont susceptibles d'être admis dans ces sociétés. Si tôt leur admission effective, ils doivent vendre leurs produits en coopération, sinon, ils cessent aussitôt d'être

membres des dites sociétés.

Les notaires, les médecins, les comptables, les avocats, ne sont pas admis dans les sociétés coopératives agricoles, et pour cause.

Rien n'empêche cependant ces gens de coopérer entre eux. Et c'est ce qu'ils font d'ailleurs avec beaucoup de succès dans leurs professions respectives.

Pour bien marquer la collaboration qui doit exister entre le coopérateur et sa société, la plupart des coopératives agricoles exigent aujourd'hui le contrat de livraison. Ce contrat est un acte écrit par lequel le producteur s'engage pour un temps déterminé, à livrer à sa société, sous peine de dommages, toute sa production dans telle ou telle ligne de produits.

On s'est plaint amèrement que la mentalité coopérative n'est pas “assez avancée” au sein de la classe agricole pour accepter l'idée du contrat coopératif. Nous répondons : Quand cette mentalité coopérative sera un fait accompli, nous n'aurons plus besoin du contrat. Nous l'emprunons précisément pour pouvoir former cette mentalité.

LA DIRECTION :

Chaque membre d'une société coopérative n'a droit qu'à un vote. A l'assemblée générale, tous les coopérateurs doivent se soumettre aux décisions de la majorité des voix.

“Il y a plus d'esprit dans deux têtes que dans une”.

Voilà un dicton populaire souvent vérifié par les faits. Nous pourrions ajouter : Il y a plus de justice aussi, car : “le droit de l'un finit où commence le droit de l'autre”; et pour s'en rendre compte il faut être au moins deux.

Prétendre que les coopératives devraient être contrôlées par un ou par quelques individus hautement qualifiés, comme c'est le cas pour les compagnies, sous prétexte que les directeurs ou les coopérateurs ne possèdent généralement pas assez “l'expérience des affaires”, cela n'est pas un argument. Ce n'est sûrement pas en leur enlevant le contrôle de leur société que l'on apprendra aux officiers des coopératives à connaître leur affaire.

Bien plus, supprimer ou aliéner de quelque façon le vote des membres dans une société coopérative, c'est priver celle-ci de tous ses moyens de défense. Ce n'est déjà plus une coopérative. Le membre n'a que son droit de vote comme moyen de sauvegarder ses droits. Il ne faut pas le lui enlever.

Le vote basé sur la majorité des membres assure aussi l'ascension à la direction des affaires, d'hommes qui sont les plus qualifiés. La croyance que l'ampleur de la fortune d'un individu lui confère la capacité de conduire toutes les entreprises devrait avoir fait son temps. Le public et l'actionnaire ont eu tour à tour, il nous semble, maintes occasions d'en apprécier les fruits... à leurs dépens. Les coopérateurs préfèrent une direction basée

sur le savoir, l'intégrité et le sens social.

LE CAPITAL SOCIAL :

Chaque coopérateur doit souscrire et payer sa quote-part au capital de la société coopérative. Ce capital peut être plus ou moins considérable, selon le genre d'entreprise. Il peut varier entre associés, s'il existe des différences de besoins notables entre ceux-ci. Il peut être égal — et c'est ce qui arrive ordinairement — si ces besoins sont à peu près identiques.

On considère aussi comme recommandable, la pratique généralement suivie de faire payer ce capital par les coopérateurs, au moyen de petits versements mensuels ou annuels.

Il est de toute première importance cependant que le nombre des actions exigées des membres, soit en rapport avec la nature de l'entreprise qu'ils veulent édifier. Ainsi, si l'on désire construire une beurrerie coopérative, le capital nécessaire sera basé, et sur les frais d'installation et sur le volume des produits à être apportés par un nombre déterminé de sociétaires.

Comme le chemin public dans la municipalité, l'outillage de la coopérative ou le capital qu'il représente est essentiellement un bien social, dont chaque coopérateur a acquis le droit d'user dans la mesure prévue par sa souscription ou par son contrat. Cette souscription est plutôt considérée comme un droit d'entrée.

De même qu'il ne nous vient pas à l'idée de retirer des dividendes de nos chemins, de même le coopérateur ne doit pas s'attendre à retirer d'autre intérêt, que celui de faire fabriquer ou vendre son produit, aux meilleures conditions possibles. A quoi cela l'avancerait-il de retirer un dividende de sa beurrerie coopérative ? A changer son argent de poche en augmentant son coût de fabrication ou en réduisant son prix de vente.

Construisons une beurrerie coopérative avec l'outillage le plus moderne si l'on veut, nous n'avons encore rien fait de coopératif, si les sociétaires n'y apportent pas leur lait ou leur crème. Mettons dans la baratte notre capital d'opération, si considérable qu'il soit, actionnons le moteur, puis ouvrons le nouveau lait baratte; il n'en sortira ni intérêt, ni dividende... ni beurre.

La beurrerie, ou le capital qu'elle représente est donc un “outil”. Cet outil n'a que peu de valeur en soi, tout comme une pelle ou tout autre objet, tout comme les bois, l'air que nous respirons, l'eau qui coule dans la rivière, etc. L'outil ou capital ne vaut, ne prend vie, que par le travail de l'homme. C'est ce travail d'abord que la coopérative exige de chacun de ses associés, et c'est aussi ce même travail qu'elle entend récompenser comme il convient.

Les profits :
Dans la coopérative, ce n'est donc pas le capital qui touche le profit, mais le travail.

Dans la coopérative, ce n'est donc pas le capital qui touche le profit, mais le travail.

Des entraîneurs

La classe agricole est l'élément solide d'un peuple : il y a longtemps que la preuve en est faite. Le retour à la terre, prêché avec tant d'ardeur depuis quelques années comme le meilleur remède aux maux dont nous souffrons, est aussi une campagne du retour au bon sens.

“Emparons-nous du sol” et nous conserverons notre pays.

Ce n'est pas tout de nous en emparer, il faut le conserver : tel est le problème important qu'il ne faut pas oublier si nous voulons prévenir les désastres futurs toujours possibles, car on ne profite pas longtemps des leçons du passé.

Nos ancêtres ont pris possession du sol canadien. La conquête les a obligés à changer de maîtres, mais ils sont restés attachés à la terre. C'est ce qui les a sauvés, c'est ce qui a permis que nous soyons restés Canadiens français.

Mais malheureusement, depuis cinquante ans, nous avons déserté la terre tellement que la population rurale est doublée par la population urbaine. Conséquence... dans une province immense comme la nôtre où des millions d'acres n'attendent que des hommes au cœur généreux, aux bras vigoureux, nous comptons des milliers de chômeurs. Chaque jour encore des jeu-

vail, c'est-à-dire, l'actionnaire-client ou producteur.

Plus celui-ci fait de transactions avec sa société, plus il lui fait faire de bénéfices. A la fin de l'exercice, après prélèvement d'une réserve générale, ce profit est retourné au producteur, comme “trop perçu” ou “ristourne”, au pro rata de ses affaires avec la société.

Cette ristourne peut être gardée un certain temps par la société pour les besoins de sa finance; elle peut être remboursée par versements, ou retenue au capital privilégié rachetable et négociable.

Voyons maintenant le procédé de division de la ristourne. Il est des plus simples : Ex. Une coopérative de 25 membres fait \$20,000.00 d'affaires et dispose d'un profit de \$600.00. Ce montant de \$600.00 représente 3% sur le chiffre d'affaires. Disons que le coopérateur No. 1 a fait des affaires pour \$800. Sa ristourne sera \$800.00 x 3%, soit \$24.00. Le producteur No. 2 a fait pour \$100.00 d'affaires, sa ristourne sera : \$100.00 x 3%, soit \$3.00 et ainsi de suite, jusqu'à distribution complète de la somme de \$600.00.

Le capital d'emprunt :
Il peut être nécessaire pour l'entreprise coopérative de contracter des emprunts. A cette fin, elle a le droit d'émettre des actions privilégiées amortissables ou remboursables, par ses réserves générales ou par la part d'entrée des nouveaux coopérateurs.

Ce capital d'emprunt a son utilité, par conséquent, il a des droits et la coopérative ne les lui conteste pas, car elle lui paie un intérêt limité, basé sur le taux ordinaire de l'argent. Et comme ce n'est pas ce capital emprunté qui est en soi l'élément le

plus intelligent dans la société, on lui refuse le droit de voter. Ce droit est réservé, comme on le sait, aux coopérateurs sous contrat seulement.

Les actions communes des coopérateurs ne rapportent pas de dividende, elles demeurent toujours “au pair”. Elles ne sont jamais cotées en bourse, il est donc toujours loisible aux nouveaux coopérateurs de s'en procurer au même prix que les fondateurs de la société. Ces derniers n'y voient pas ombage, au contraire, car plus il y a de nouvelles adhésions, plus les anciens sociétaires en bénéficient.

La coopérative est la seule institution qui retourne le trop perçu à ceux à qui elle les a pris. Elle gagne pour ses actionnaires non pas dans la mesure d'elle en restreint le nombre, mais dans la mesure où elle les multiplie.

Certaines sociétés coopératives paient même une ristourne partielle aux non membres avec lesquels elles font affaires, en compte sur une action ordinaire, afin d'inciter ceux-ci à faire partie du groupement.

Enfin, quand un coopérateur cesse de produire, ou qu'il refuse de renouveler son contrat et qu'il veut par conséquent sortir de la société, la chose est encore toute simple. Son action ordinaire est aussitôt transformée en action privilégiée et son “avoir ristourne”, s'il en reste à son crédit, lui est servi jusqu'à extinction, ou transformé en actions privilégiées rachetables, négociables et portant intérêt.

Il existe un marché ou une bourse pour les actions privilégiées de coopératives. Ce ne sont pas les plus mauvaises valeurs, car elles sont garanties par un capital ordi-

nes gens de la campagne entrent en ville, quelques-uns pour travailler et le plus grand nombre pour allonger la liste de chômeurs.

Futurs agronomes, pouvez-vous être pour le retour à la terre ? Pour le rester à la terre ? et y travailler efficacement en étant tous fonctionnaires ? Il s'agit d'une “mentalité” à faire. Il faut “ruraliser”, non pas les citadins, mais les étudiants en agriculture. Quand, il y a quelques années, nous voyions de jeunes bacheliers de nos collèges classiques se diriger vers les Ecoles d'Agriculture, nous avons parlé de retour à la terre, mais il s'agissait surtout d'un acheminement sûr vers le fonctionnarisme. Qui pouvait les en blâmer ? “Avoir une position” c'était l'idéal de tous les jeunes gens munis d'un diplôme. C'était la mode canadienne-française... malheureusement. C'était le petit nombre qui voulait “se faire une position”. Il y eut quelques exceptions. Avec ce jeu, la classe agricole a perdu ses meilleurs hommes, ses entraîneurs. Ils ont été victimes d'une mentalité.

Ces entraîneurs, nous en avons besoin; quand nous reviendront-ils ? Quand aurons-nous avec nous, dans chaque paroisse un agronome-cultivateur ?

LES FILS DU SOL

naire réellement payé, dont les actions ne sont pas exposées au dédoublement par voie de génération spontanée. Elles reposent aussi sur un avoir social, libre de toute redevance et sur tout l'achalandage d'une entreprise saine et susceptible de développement.

Et voilà, comment la coopération n'est pas anti-capitaliste. C'est la formule d'un capitalisme sain, basé sur sa vertu naturelle, qui est l'utilité.

ACME-CADILLAC

Le bureau de la compagnie rapporte qu'on a découvert une zone très minéralisée sur le claim 63175. Cette zone est une formation plus intéressante et qui situera probablement l'emplacement du puits ou, du moins, les conduites. Les travaux sont accélérés maintenant que le camp pour 20 ouvriers est terminé.

BOYD KIRKLAND

Le président de Boyd Kirkland, M. Gordon F. Summers, est actuellement sur la propriété, pour compléter des arrangements, en vue d'acquiescer un contrat de forage au diamant. On rapporte qu'une nouvelle découverte vient d'être mise à jour sur une largeur de 12 pieds, d'une formation de prophète rouge typique au district Kirkland, sur les grandes propriétés en production.

ALGOLD

On a maintenant ouvert la galerie ouest du niveau de 200 pieds à la mine Algold sur une longueur de 185 pieds et dans les dernières rondes d'abatage on a retrouvé de l'or libre. Le rehaussement qui remonte dans le gisement à partir du niveau de 200 pieds a atteint 120 pieds au-dessus du niveau dans le minéral.

ST. PIERRE CADILLAC

Les officiers de St. Pierre Cadillac Gold Mines ont annoncé que les opérations de forage au diamant avaient commencé la semaine dernière dans le trou No 2. On a repéré une veine de quartz bien minéralisée à 175 pieds de profondeur.

Dans le domaine de l'assurance-vie

L'objection du cultivateur-financier

“Si j'étais sûr de ne pas mourir bientôt...”

“Si j'étais sûr de ne pas mourir bientôt...”

Chacun se croit financier à ses heures, comme chacun se croit médecin ou avocat lorsqu'il trouve trop coûteux les services des hommes de profession libérale.

N'est pas financier qui veut l'être. Je pourrais dire autrement : on peut jouer au financier quand on le veut, mais nul n'est sûr d'être bon financier.

Avez-vous jamais songé à cela, vous, mon ami, qui me disiez l'autre jour avec une belle assurance : “Si j'étais sûr de ne pas mourir bientôt, les sociétés d'assurance-vie ne recevraient pas un traitre dollar de moi”.

Il faudrait être sûr

Si vous étiez sûr... Mais vous ne l'êtes pas. Vous avez beau être jeune et vigoureux, vous ne savez pas à quel moment la mort vous guette. Peut-être mourrez-vous demain, cette semaine ou au cours du mois prochain. Peut-être aussi aurez-vous la chance de vivre encore longtemps; mais alors, qui vous dit que vous ne mourrez pas après une année de disette, qui vous aura réduit à une impasse financière ? Peut-être mourrez-vous des suites d'un accident ou d'une catastrophe, qui en plus de priver votre famille de vos bras la ruinera pour toujours.

Vous avez donc besoin de protection, on admettez que vous avez besoin d'assurance-vie parce que vous ne savez pas à quel moment vous mourrez.

Supposons cependant que vous soyez sûr de ne pas mourir bientôt. Alors, dites-vous, vous n'auriez pas besoin d'assurance-vie. Vous seriez capable d'amasser vous-même des biens et de laisser votre famille dans une situation financière intéressante. Heureux mortel, félicitez-vous de vos faciles illusions.

J'ai bien dit “vos illusions”. Je ne doute pas un seul instant que vous soyez capable d'amasser des biens. Vous avez une belle ferme, vous la cultivez intelligemment, vos produits se vendent bien, chaque année votre exploitation vous laisse un bel excédent; je vous en félicite. Mais savez-vous qu'il ne suffit pas d'amasser de l'argent ? Il faut le conserver. C'est pour cela que je dis que vous vous caressez d'une illusion.

La difficulté de l'argent

Vous pouvez, dites-vous, amasser de l'argent. Les revenus de votre exploitation vous permettent d'en mettre de côté chaque année, même dites-vous, pendant les années les moins fructueuses. Mais vous oubliez, il me semble, le danger qui vous guette. Etes-vous capable et serez-vous toujours capable de résister aux tentations de la vie facile ? Je suppose qu'à la fin de la prochaine saison vous ayez une somme rondelette au crédit de votre compte d'épar-

gne. Ne serez-vous pas tenté de vous acheter un radio ou d'autres objets de luxe beaucoup moins utiles qu'un radio ? Je suppose encore qu'au mois de mai vous ayez passablement d'argent à votre disposition. N'avez-vous pas comme bien d'autres la tentation irrésistible de vous acheter une automobile ? Il vous serait si agréable d'aller à vos affaires, de promener votre famille, de la campagne à la ville et de la ville à la campagne, dans une automobile, si peu coûteuse soit-elle !

Voyez donc ce qu'a fait M. Beauparlant, que vous connaissez bien. Il faisait de l'argent, lui aussi; il avait toujours un beau compte de banque. Il a fait des voyages que vous trouviez extravagants, mais qu'il trouvait, lui très raisonnables. Il est allé voir ses parents aux Etats-Unis, il est allé visiter des fermes dans l'Ontario et au Manitoba. Il n'y avait rien d'extravagant dans tout cela, mais son argent y a passé. Les mauvaises années sont venues : il n'a jamais pu reprendre le dessus.

Voyez encore M. Lefier, un autre que vous connaissez bien. On le disait riche et il l'était. Vous avez envié son sort à certains moments; votre femme surtout a envié le sort de sa femme. A la place de sa vieille maison, il a construit un petit château. Cela paraît très bien. Lorsqu'on passe sur la route, on est tenté de s'arrêter pour se reposer dans un salon luxueux et toujours bien tenu. Quand le soleil de juillet vous darde ses rayons sur la nuque, il fait bon y chercher un peu d'ombre. M. Lefier est-il encore riche ? Il n'a plus d'argent. Sans doute a-t-il une belle maison, mais cette belle maison a fait monter son évaluation foncière. Ses taxes se sont élevées et, c'est vous-même qui me l'avez dit, il n'a pas d'argent pour les payer.

Admettez-vous maintenant qu'il est difficile d'amasser de l'argent ? Je concède que vous avez conservé les belles vertus de frugalité et d'économie de nos ancêtres mais, encore une fois, saurez-vous toujours résister aux tentations de la vie moderne ?

Et la difficulté de le conserver

Et même si vous réussissiez à amasser de l'argent, à réduire toujours vos dépenses au minimum, seriez-vous capable de conserver les biens amassés ? C'est là que vous attendent les difficultés et les ennuis. Conservez votre argent, voilà le plus angoissant de vos problèmes. Vous avez une belle confiance en vos aptitudes financières et vous m'avez dit que vous êtes capable de placer vous-même votre argent. Je vous souhaite beaucoup de succès. Je vous souhaite en tout cas plus que n'en ont eu les quelques cultivateurs dont je vais vous raconter brièvement l'histoire.

Le premier avait en 1932 environ \$15,000. Il venait de vendre sa terre. C'était un

homme très frugal; il croyait pouvoir couler une vieillesse heureuse, avec sa femme, sans se livrer à de folles dépenses sans doute, mais sans se condamner à d'austères privations. Voici qu'après cinq ans il n'a plus que \$2,000 de valeurs mobilières, \$2,000 d'obligations, et ces obligations ne paient à l'heure actuelle aucun intérêt. Bref, en 1937 il ne touchera pas un sou de revenu. Il a maintenant dépassé la soixantaine; il lui faut quand même se remettre à la tâche, quémander un emploi, car il n'a plus de ferme pour gagner sa vie. Et pourtant, je vous l'affirme, il n'est pas bête, pas plus bête qu'un autre.

Le second cultivateur dont je trouve l'histoire pitoyable avait plus de \$30,000 d'amas-sés. Il avait placé cela sur de bonnes obligations, qui ont presque toutes résisté à la crise. Il y a quelques années un beau parleur est venu l'enjôler avec des parts de mines. Je n'ai pas vérifié l'existence des mines dont mon bonhomme a acheté des parts, mais je sais qu'aujourd'hui il se considère ruiné. Il ne lui reste plus que sa maison et un modeste potager pour sauver sa vie... en attendant la mort. Lui aussi je vous prie de croire qu'il avait la réputation d'être un habile financier. Comme l'autre, il n'était pas bête, pas bête du tout.

Voulez-vous que je vous cite le cas d'un troisième ? Plus habile financier encore que les deux autres, il avait amassé tellement d'argent qu'il en était venu à posséder des hypothèques sur toutes les terres de son entourage. Il prêtait à un taux d'intérêt élevé. Les affaires allaient bien. Vous savez, n'est-ce pas, ce qui est advenu ? Ses débiteurs se sont trouvés incapables de faire face à leurs engagements. Il a déboursé encore de l'argent, s'endettant à son tour, pour se faire transporter la possession des terres. Il est devenu un grand, très grand propriétaire de sa localité. Malheureusement, il a trop à faire pour administrer toutes ses terres. Sur la sienne il avait toujours réalisé des bénéfices. Depuis quelques années, il n'en réalise pas plus sur la sienne que sur les autres. A lui seul il doit payer dix pour cent des taxes foncières de sa municipalité. Ai-je besoin de vous dire qu'il est incapable de le faire ? Il sera obligé de vendre sous peu, à sacrifice, toutes les terres qu'il a acquises ou de se laisser acculer à la faillite. Très habile financier, “un expert”, comme on disait, il avait fait un excellent cultivateur, ses exploits de finance l'ont ruiné. Pas bête du tout, ce bonhomme-là, je vous prie de me croire, ah ! certainement pas bête !

L'avantage de la société d'assurance-vie

Et vous, mon ami, qui préférez administrer vous-même vos capitaux si vous

(Suite à la page 13)

Chez l'AVOCAT

QUALIFICATION DE CONSEILLER.

QUESTION. — Un particulier a acheté une terre qu'il a payée \$3,000. Il a déjà donné \$1,000. et le reste à terme. Ce particulier peut-il être conseiller?

"L. T."

REPONSE. — Cela dépend de son évaluation municipale. Laquelle doit être d'au-delà de \$2,300. puisqu'il reste \$2,000. d'hypothèque.

Nul ne peut être élu à la charge de maire ou de conseiller, ni occuper cette charge, s'il n'est électeur et s'il possède, à titre de propriétaire, en son propre nom, des biens-fonds dans la municipalité d'une valeur inscrite sur le rôle d'évaluation d'au moins trois cents piastres, déduction faite de toute charge imposée sur tels biens-fonds, ainsi que de tous privilèges et hypothèques enregistrés sur tels biens-fonds.

Le rôle d'évaluation en vigueur à la date de la présentation des candidats établit la valeur des biens-fonds, sans qu'il soit permis de prouver qu'ils ont une valeur réelle plus élevée. Les charges, s'il en existe, doivent être déduites de l'évaluation portée au rôle.

AVIS

Seuls les membres de l'U. C. C. ont droit à nos consultations légales. Signez votre nom et donnez un pseudonyme. Nous ne donnons pas de réponses personnelles. Adressez vos demandes à l'U. C. C. Ceux qui ne se conformeront pas à ces conditions ne recevront pas de réponse.

BORNAGE DE LIGNE

QUESTION. — Le lot voisin a déjà appartenu à mon frère et nous avons fait tirer la ligne par un ingénieur forestier et nous avons eu justice tous les deux. Aujourd'hui mon frère est mort et ma belle-soeur est remariée et son mari lui dit que la ligne n'est pas bonne, etc...

"Un qui veut savoir".

REPONSE. — Je ne vois pas grand-chose à faire. Et je crois que vous êtes encore mieux de payer pour avoir la paix. Il est malheureux que vous n'ayez pas fait enregistrer votre rapport d'arpentage quand vous avez réglé avec votre frère. Voyez donc l'arpenteur pour savoir s'il n'aurait pas un procès verbal d'accord signé par vous deux qui couvrirait le défaut de bornage.

ROUTES SEIGNEURIALES COUPE DE BOIS

QUESTION. — Après avoir fait la demande des lots 122 et 123, j'ai reçu de la "Fraser Realities Limited" un état de compte au montant de \$6.65 pour rentes seigneuriales pour les lots 22 et 23. J'ai payé ce montant et ai demandé à la compagnie, pourquoi payer cette rente.

Dois-je payer la coupe du bois sur ma terre, dois-je payer la coupe du bois d'un lot qui selon moi était en ma possession?

"Un curieux".

REPONSE. — Vous dites avoir payé les rentes seigneuriales. Avez-vous payé le capital ou la rente seulement. De plus, avez-vous coupé ce bois avant ou après avoir payé? Enfin, avez-vous eu votre contrat de "Fraser"? Si oui, examinez-le et voyez s'il n'y a pas des réserves de coupe de bois. Exercez votre curiosité à voir clair dans vos titres en les faisant examiner par un homme de loi.

DETACHEMENT DE TERRAINS D'UNE MUNICIPALITE TRAVAUX SUR LES CHEMINS

QUESTION. — Je vous envoie un plan détaillé de nos lots de terre. Nous avons vendu il y a une trentaine d'années une partie de nos lots à des particuliers de la paroisse voisine. Depuis le mois de janvier, le ministère des affaires municipales les a annexés à la paroisse voisine. Dites-nous s'il sont obligés d'entretenir leurs chemins comme à l'ordinaire, attendu qu'ils se trouveraient à avoir aucun chemin à entretenir et que ce serait nous qui aurions la charge pour du terrain que nous ne possédons pas?

"J. R."

REPONSE. — Vu qu'ils sont de la paroisse voisine ils échappent au contrôle de votre conseil municipal qui n'a de juridiction que sur les terrains situés dans les limites de votre municipalité. D'où est né l'article 61 du code municipal qui déclare:

"Nul contribuable d'un territoire détaché ou séparé d'une municipalité locale n'est obligé, en vertu d'un procès-verbal, acte de répartition, règlement ou ordonnance en vigueur lors du changement des limites, aux travaux sur les chemins, les ponts ou les cours d'eau municipaux jusque-là reconnus comme locaux et situés dans le reste de la municipalité locale de laquelle ce territoire a été détaché ou séparé."

TERRE VENDUE AU COMTE EST CLAIRE DE CERTAINS DROITS

QUESTION. — Je veux acheter une terre qui est au comté. Est-ce qu'elle est claire de tout héritier et douaire?

"Un abonné."

REPONSE. — La vente faite en vertu des dispositions du présent chapitre est un titre translatif de la propriété de l'immeuble adjugé; elle confère à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire primitif, et purge l'immeuble de tous privilèges et hypothèques quelconques dont il peut être grevé, excepté le droit aux rentes foncières constituées, aux droits seigneuriaux et aux rentes qui y sont substituées, et les montants pour lesquels cet immeuble peut être grevé pour le paiement des bons municipaux pour venir en aide à la construction de chemins de fer ou autres entreprises publiques; et excepté aussi le droit des syndics pour le montant de toute cotisation imposée sur le dit immeuble pour défrayer les dépenses de construction ou de réparation d'une église, sacristie, presbytère ou cimetière.

QUALIFICATION DE CONSEILLER

QUESTION. — Voulez-vous me dire si un homme qui ne sait ni lire ni écrire, peut être conseiller?

"Un Abonné qui veut savoir".

REPONSE. — Ne peuvent être mis en nomination pour les charges de maire ou de conseiller, ni être élus à ces charges, ni être nommés aux autres charges municipales, ni les occuper: Quiconque ne sait ni lire ni écrire.

Avant d'être amendé, le paragraphe 12 se lisait comme suit:

Cette disposition doit recevoir une interprétation large et libérale, de manière à ne pas rendre difficile, sinon impossible, la constitution des conseils ruraux.

Ce serait méconnaître l'intention du législateur que d'exiger que les membres d'un conseil rural sachent lire et écrire couramment comme les membres des professions libérales.

Un membre d'un conseil doit savoir lire et écrire couramment afin de pouvoir, par lui-même et sans secours, se rendre compte des procédés du conseil, comprendre la teneur des procédures et à l'occasion en rédiger quelques-unes lui-même.

La loi n'exige pas, cependant, qu'il écrive sans faute d'orthographe, elle veut simplement qu'il le fasse de manière à faire comprendre sa pensée.

CONCORDAT

QUESTION. — J'ai reçu les réponses à mes questions concernant la loi du concordat, merci.

Vous dites que l'on peut mettre en faillite un cultivateur qui n'a pas payé ses taxes, sur la terre dont j'ai une hypothèque, et un concordat, merci.

Vous dites que l'on peut mettre en faillite un cultivateur qui n'a pas payé ses taxes, sur la terre dont j'ai une hypothèque, et un concordat?

S'il-vous-plait répondre au questionnaire suivant:

10. Question. — A qui m'adresser pour le faire, etc.?

"Discretion".

REPONSE. — Si vous voulez bien relire votre réponse, vous constaterez que je n'ai pas dit cela.

Ce que j'ai dit c'est que celui qui n'observe pas le jugement du concordat peut être mis en faillite. Celui qui ne fait pas les paiements auxquels il s'est engagé par son concordat.

Vous pouvez vous adresser au

syndic du concordat pour cela.

Alors l'affaire est traitée comme une faillite ordinaire; les créanciers ordinaires reçoivent un dividende s'il y a de quoi les payer après réalisation de l'actif et paiement des frais et des créanciers privilégiés.

Les secrétaires peuvent faire vendre pour taxes.

EAU DE JAVELLE ET RESTAURANT

REPONSE. — "Réponse à A. B." Le conseil a droit d'imposer une licence sur la manufacture ou sur la vente.

Les boissons enivrantes ne peuvent se vendre sans un permis de la Commission des liqueurs.

Ecrivez-leur pour plus de détails.

CIRCULATION SUR LES ROUTES

QUESTION. — J'ai un lot de bois coupé sur ma propriété, et comme je suis obligé de passer sur la route Nationale, puis-je empêcher la circulation des machines, vu que nous, cultivateurs, les chemins d'hiver sont à notre responsabilité?

"Un Cultivateur intéressé".

REPONSE. — NON.

FAUSSE MONNAIE

QUESTION. — Quelqu'un a donné un \$0.50 pour payer de la marchandise. Ce \$0.50 était fait de plomb.

Sans que celui qui l'a donné s'en soit aperçu, quelqu'un qui était présent ou qui a eu cet argent a accusé le premier donateur d'être fabricant de cette monnaie.

Voulez-vous me dire quelle est la pénalité pour une personne qui fabrique de la monnaie?

"Un Cultivateur".

REPONSE. — Est coupable d'un acte criminel et passible de quatorze ans d'emprisonnement, quiconque émet de la monnaie fautive ou contrefaite ressemblant, ou en apparence destinée à ressembler à de la monnaie d'or ou d'argent courante, ou à passer pour telle, sachant qu'elle est fautive ou contrefaite.

Celui qui passe une telle monnaie même innocemment s'expose à des horions.

Résidence: St-Eustache
Bureau: 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde

C.R. — K.C.

AVOCAT BARRISTER

Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

ACHAT DE CHEVAL

QUESTION. — J'ai acheté un cheval il y a quelques jours, que j'ai payé \$150.00 comptant.

Le vendeur m'a dit qu'il était un peu farouche pour les étrangers, mais à part cela il était très bon pour l'ouvrage et aussi pour la voiture et le cheval est impraticable dans l'étable, etc., etc.

"L. D."

REPONSE. — Quand on achète un cheval il faut l'examiner, l'essayer, l'atteler si nécessaire, en un mot il faut s'assurer que le cheval n'a aucun vice que l'on ne voudrait pas qu'il eut.

Votre vendeur n'est responsable que des vices cachés, qu'on ne pourrait pas connaître par le simple examen attentif.

Le fait d'être nerveux ne me paraît pas un vice caché.

L'Aide à Gagner du Poids

Lisez comment le Novoro du Dr Pierre aida Mme Zorowska à gagner 90 livres.



Mme Apollonia Zorowska, de Chicopee, Mass.

"Je travaille dans une fabrique. Le Novoro du Dr Pierre soulage mes maux d'estomac. Avant d'en prendre, je pesais 120 livres et j'en pèse maintenant 210." Il se peut que, vous aussi, vous soyez au dessous du poids normal parce que votre système est paresseux et chargé de matières qui l'empoisonnent. Essayez le Novoro du Dr Pierre, ce remède de famille qui a fait ses preuves et qui a été employé avec succès par des milliers de personnes durant ces 150 dernières années. Il aide à éliminer les matières empoisonnées du système, permettant ainsi à la nature d'accomplir ses fonctions normales. Il est digne de confiance. Nos remèdes ne sont pas offerts aux droguistes mais seulement à des agents locaux autorisés. Ecrivez aujourd'hui ou envoyez un dollar à Dr Peter Fahrney & Sons Co., Dent. RC4769 256 Stanley St. Winnipeg, Man., pour obtenir une généreuse bouteille de 14 onces. Livré exempt de douane au Canada.



PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. Pion & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec

Peaux de boeufs, 50 lbs et moins 9 1/2 cts la lb, moins 2 lbs par peau.

Les peaux de 52 lbs et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de veaux engraisés, 8 à 12 lbs 13 1/2 cts la lb, moins 1 lb. par peau.

Peaux de veaux engraisés, moins de 8 lbs \$1.05 cts la peau.

Peaux de kips de campagne, de 7 à 15 lbs 10 cts la lb, moins 1 lb. par peau.

Peaux de veaux de campagne, de 40 cts à 95 la peau.

Peaux de chevaux, de \$1.00 à \$2.75 la peau.

Peaux de moutons, de 05 cts à \$1.00 la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payés à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 13 mars 1937.

A. PION & CIE,
547, rue St-Vallier, Québec.

3 mars 1937

BUREAU CHEF: QUEBEC, QUE
SUCCURSALES:
CHICOUTIMI RIVIERE-DU-LOUP MONT-JOLI

J.-B. RENAUD & CIE, INC.

FONDEE EN 1845

La plus grande organisation du genre dans la Province
FARINE, GRAIN, EPICERIES, PROVISIONS, FRUITS, POISSON
ETC.

Spécialité: Grain et Graine de Semence.



Une vache peut-elle travailler ?

Généralement, quand on parle de l'amélioration de nos animaux domestiques, on se trouve en face de deux grandes opinions. La première préconise la spécialisation. Les partisans de cette théorie prétendent qu'on doit diriger les activités d'un animal vers un but unique : le plus grand rendement. Par exemple, si une race possède les caractères laitiers on la garde pour produire du lait, beaucoup de lait et seulement du lait. Si une race bovine est plus qualifiée pour la production de viande on l'engraisse pour lui faire produire de la viande, beaucoup de viande et seulement de la viande.

L'opinion opposée se prononce en faveur d'animaux à deux ou plusieurs fins. Elle soutient qu'une vache peut fournir en plus de son lait, des veaux, de la viande et même du travail. Nous aurons du succès avec nos races d'animaux, affirment les adeptes de la non-spécialisation, en autant que nous saurons utiliser à la fois toutes leurs aptitudes et en obtenir un meilleur rendement économique.

Que faut-il penser de ces deux systèmes ? Avant de trancher la question, nous poserons un principe qui nous guidera dans notre argumentation.

L'amélioration des animaux chez nous ne doit être pratiquée que pour augmenter le bien-être du cultivateur. Si on s'éloigne de cette règle, si l'on veut faire de l'élevage un organisme de spéculation ou une machine à enregistrer des records, l'agriculture moyenne n'en profite pas ; tous les cultivateurs ne peuvent devenir ni spéculateurs ni commerçants.

Alors, chaque fois qu'il s'agit d'orienter l'exploitation des animaux de la ferme, la première question qu'on doit se poser c'est celle-ci : "Est-ce que le petit cultivateur en retirera profit ?"

Le principe exposé, nous envisageons le problème sous un nouvel aspect. A l'heure actuelle quelle méthode d'élevage paraît la plus profitable au paysan ? Est-il préférable de l'encourager à élever des animaux spécialisés dans un genre de production, ou bien des animaux capables de lui donner des profits de différentes manières ?

Si nous consultons le bulletin de Statistiques pour la période 1933-1936, nous constatons les faits suivants : la province de Québec est la première pour la production du beurre et du fromage, mais elle vient presque en dernier lieu pour l'expédition des bêtes-à-cornes aux abattoirs. Pendant la période

(Suite à la page 12)

Guide sur Boucherie et Salaison GRATIS !

24 pages, illustré. Directions détaillées pour la salaison des Jambons et Bacon avec Habacure.

Dépt. T-9, HABACURE Canada Limited
304 Blvd St-Laurent, Montréal
Veuillez m'envoyer votre livret gratuit :
"Meilleure Salaison de la Viande"

NOM
ADRESSE
HABACURE

11^{ème} Cours à Domicile de l'U. C. C.

Tous droits réservés

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

de

L'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne

1^{ère} Partie

LE JARDIN POTAGER

20^{ème} Leçon

Récolte et conservation des légumes

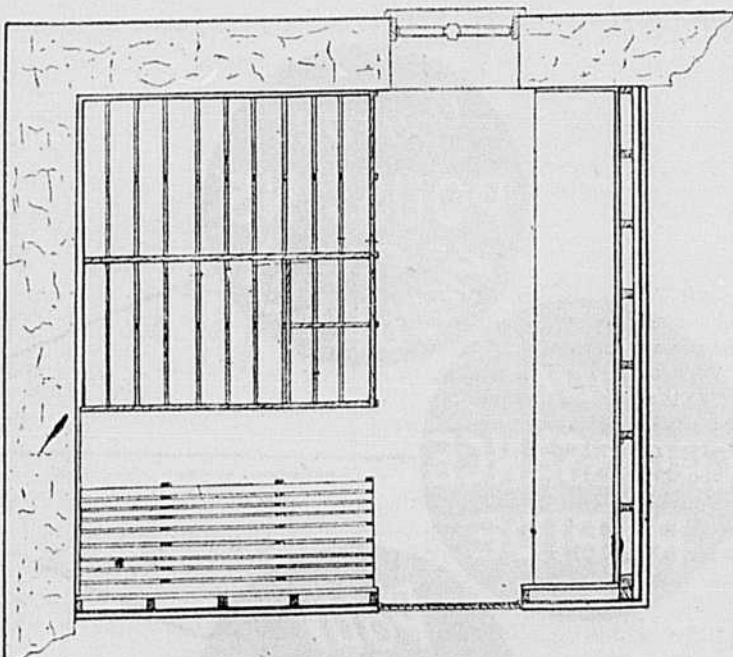
par l'abbé Gérard BOSSE, B. S. A.

"Reproduction interdite."

Cave à légumes.

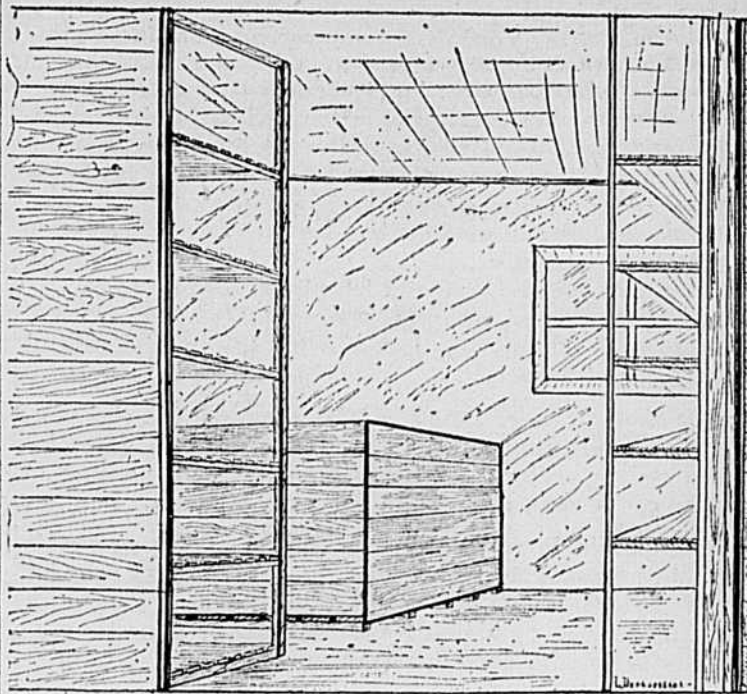
Avez-vous une bonne cave à légumes où les patates se conservent très bien; vous avez là tout ce qu'il faut pour la conservation de tous les légumes capables de subir la conservation en cave froide. Si elle était trop humide, ce qui arrive très souvent, il est possible de corriger ce défaut en installant un bon ventilateur. La cheminée de la maison peut très bien servir à cette fin : il suffit de pratiquer une ouverture dans le bas de cette cheminée, s'il n'y en a pas déjà une; et de la tenir ouverte pendant tout l'automne, pour la fermer graduellement avec l'arrivée des froids persistants.

Votre cave est-elle trop chaude, c'est toujours le cas lorsque la fournaise qui chauffe la maison se trouve dans la cave; les légumes seront alors portés à se dessécher très rapidement, ils pousseront des tiges et perdront toute leur qualité dans l'espace de 8 à 10 semaines. Dans ce cas, il faudra absolument isoler un coin de la cave par un bon mur imperméable à la chaleur. Si, au contraire, votre cave est trop froide, la même séparation s'impose; et on aura soin de choisir, pour la construction de ce caveau à légumes, le coin le plus chaud de la cave : juste au-dessous de la cuisine, par exemple.



Caveau à légumes. Plan de plancher.

Aucun légume ne devrait toucher directement au mur de pierre ou de ciment des fondations de la maison. De plus, le fond des carreaux à patates et autres racines doit être fait de madriers espacés d'un pouce l'un de l'autre et reposant sur des traverses de 2 pouces au moins afin que l'air venant par-dessous puisse circuler à travers toute la masse des légumes. Les tablettes superposées destinées aux oignons, tomates, choux et citrouilles doivent également être faites de planchettes espacées l'une de l'autre. Sous les tablettes destinées aux pots ou boîtes de conserves, on réservera un espace suffisant pour planter le poireau et le céleri de manière que les racines de ces plants reposent directement sur le sol.



Perspective montrant la disposition des carreaux et des tablettes.

Ventilation.

On verra à ventiler cette cave, en ouvrant simplement la fenêtre, pendant toutes les belles journées de septembre, d'octobre et même de novembre pour commencer à ventiler de moins en moins fortement avec l'arrivée des gros froids. On aura soin de bien fermer cette fenêtre dès que les froids d'hiver auront fait leur apparition.

Propreté.

La cave à légumes doit être bien nettoyée à chaque printemps, et aérée vigoureusement durant tout l'été. Il sera bon de blanchir à la chaux le plafond et les murs pour la rendre plus attrayante, et aussi un peu pour désinfecter.

Récolte d'automne.

Tous les légumes fruits sont facilement injuriés par le froid: ils seront donc récoltés dès que les premières gelées sont à craindre. Les melons, s'il en reste encore, seront cassés et placés sur les tablettes de la cave où ils pourront mûrir. Ils ne se conserveront cependant que très peu de temps. Les citrouilles seront mises en tas sur le champ où on les laissera pendant 2 ou 3 semaines pour compléter leur maturité. On aura soin de les cacher avec une bonne toile ou des vieilles poches toutes les fois que des nuits ou des journées froides sont à craindre. Elles seront ensuite placées sur les tablettes de la cave où elles se conserveront pour une bonne partie de l'hiver. Toutes les tomates seront cassées avant les premières gelées et étendues sur les tablettes de la cave où elles mûriront peu à peu. Toutes celles qui après 4 ou 5 semaines, ne seront pas encore mûres seront employées pour faire du "cat-chup" vert; ou elles seront données aux poules, car elles ne peuvent guère se conserver plus longtemps.

Les carottes sont arrachées vers la dernière semaine de septembre, les feuilles sont cassées ou coupées près du collet, et les racines sont mises en petits tas sur le champ où on les laissera sécher parfaitement pendant 5 ou 6 jours. Elles seront ensuite entrées en cave et placées dans un coin spécial des carreaux à patates. Elles se conserveront mieux si on prend soin de les placer dans la tourbe ou le sable sec : (un rang de carottes et un rang de sable).

Puis vient le tour de l'oignon : il n'est pas très sensible au froid et on a avantage à le laisser mûrir parfaitement avant de l'arracher. Il est arraché à la main et laissé sur le champ pour permettre aux bulbes de sécher et aux feuilles de perdre un peu de leur rigidité. Deux ou trois jours plus tard, le tout est entré au hangar ou dans un endroit chauffé et bien sec, c'est encore préférable. Il s'agit de le faire sécher parfaitement soit en tressant les feuilles, soit en l'étendant sur des treillis de lattes. Lorsque les feuilles sont bien sèches, on les casse à la main, on enlève les pelures séchées et on place l'oignon sur les tablettes de la cave.

Les choux de Bruxelles sont arrachés et entrés en cave avec leurs racines et une partie de la terre adhé-

(Suite à la page 12)

11^{ème} Cours à Domicile de l'U. C. C.

(Suite de la page 11)

rente. Ils sont placés les uns tout près des autres et de manière que la racine repose sur le sol de la cave. Ils se conservent assez bien durant 2 ou 3 semaines, mais il faudra se hâter de les dépenser ou de les mettre en conserves.

Les autres légumes d'automne, céleri, poireau, choux d'hiver, betteraves, choux de Siam sont très résistants au froid et peuvent endurer sans danger des gelées assez fortes. On pourra donc en retarder la récolte à la dernière quinzaine d'octobre.

Le poireau et le céleri sont arrachés à la fourche et transportés à la cave avec leurs racines et une bonne partie de la terre adhérente. Pour le céleri, il faudra cependant couper près de la racine toutes les branches qui sont impropres à la consommation et ne garder que les branches qui sont longues, et bien serrées l'une contre l'autre. Les pieds de poireau et de céleri seront replantés dans la cave, le long d'un mur, par exemple. Les racines seront placées sur le sol de la cave et les plants seront tassés l'un contre l'autre. Ainsi entassés, ces plants, le céleri surtout, continueront à pousser très lentement, les tiges deviendront plus tendres et blanches.

Les choux d'hiver sont récoltés en coupant la tige centrale juste au-dessous de la pomme, on enlève toutes les feuilles qui ne collent pas parfaitement sur la pomme et on place ces pommes de choux sur les tablettes de la cave.

Vient enfin la récolte des betteraves et des choux de Siam. Ces racines sont arrachées, les feuilles sont coupées et les légumes laissés sur le champ durant 2 ou 3 jours afin de les faire sécher; puis on les entre en cave pour les placer dans des petits carreaux spéciaux.

La plupart de ces légumes se conserveront bien durant tout l'hiver si on sait maintenir dans la cave une température 40° F. avec un peu d'humidité, mais pas en excès.

Questionnaire :

- 1—Comment chasser la trop grande humidité de la cave ?
- 2—Comment faire le fond des carreaux à légumes ?
- 3—La cave à légumes exige-t-elle des soins spéciaux pendant l'été ?
- 4—Quels sont les premiers légumes à récolter à l'automne ?
- 5—Quels soins apporter à la récolte de l'oignon ?
- 6—Quels soins apporter à la récolte du céleri ?

Une vache peut-elle travailler ?

(Suite de la page 11).

1933-1936, Québec a importé des autres provinces du Dominion 293,286 bêtes-à-cornes pour l'engraissement, et elle n'en a exporté que 92,000. Par conséquent, Québec a dû acheter pendant ces trois années au-delà de 200,000 têtes de bétail de boucherie.

Qu'est-ce que ces chiffres indiquent ? Deux choses : une sortie d'argent de la province d'abord ; ensuite, nous avons beaucoup de vaches laitières et pas assez de bétail de boucherie, c'est pourquoi il semble bien à-propos de se demander si le paysan peut exiger autre chose de sa vache que du lait et de la viande. Ici nous considérons le bétail exclusivement comme producteur de lait, et incidemment de viande.

Or à peu près le tiers du monde agricole utilise les bovins de cette façon. Le reste considère ces bétails comme animaux sacrés comme producteurs de viande, de cuir, ou comme producteurs de travail.

En certains pays, en France notamment, on attelle les vaches. Un ancien professeur de l'Ecole de Ste-Anne, M. J. Pasquet, affirmait en 1922, devant d'autres professeurs, que ces vaches produisaient encore, malgré leur travail journalier, autant de lait que la plupart des vaches ordinaires de la province de Québec.

Alors, pourquoi ne demanderait-on pas du travail à des vaches peu laitières ou stériles à défaut de boeufs ou de chevaux ? Une vache laitière de basse production donne les 2-3 du travail d'un boeuf. Une vache stérile vaut autant qu'un boeuf de même race, taille et proportion.

Imaginez-vous le scandale que

provoquerait dans nos campagnes un attelage de vaches laitières ? Nous sommes trop habitués à considérer nos vaches comme des productrices de beurre et il nous paraît impossible d'en faire des productrices de travail. Il y a des petits travaux, surtout durant l'hiver et le printemps où des vaches stériles à tout le moins pourraient remplacer les chevaux : petits charoyages de bois, de fumier, hersage léger, binage, carilage, roulage, etc. Une vache qui fournit du travail donne moins de lait. C'est vrai. Mais le profit du travail fourni est plus grand que le profit du lait perdu.

Dans ce cas le rendement économique est plus élevé.

L'industrie laitière doit être continuée et encouragée mais il ne faut pas considérer tous les bovins du petit cultivateur exclusivement comme des machines à lait. Il nous semble qu'on pourrait leur demander un peu de travail pour abaisser leur coût d'entretien surtout là où les chevaux ne sont plus en nombre suffisant et où le cultivateur ne peut plus en acheter, faute d'argent ou de crédit.

Jean BLANCHET

VALMAC GOLD

Des nouvelles parvenues de Valmac Gold Mines Limited annoncent que les travaux progressent rapidement. Cette propriété est située dans le canton de Boulamark, près des mines Sierra et Lamaque Gold. Tous les travaux sont sous la direction de W.-G. Barrett.

CULTIVATEURS

Avant d'acheter

ENCOURAGEZ LES NOTRES

Charrue, herse, rateau,
banc de scie,
hache-légumes, etc.,

Demandez catalogue et prix.

Louis LAPERLE, Enr'g.
ST-OURS (RICHELIEU)

Tous articles de fabrication soignée.

Prix défiant toute concurrence.

Conditions spéciales aux membres de l'U. C. C.



Moulée de Début SHUR-GAIN Pour les Poussins

(SHUR-GAIN CHICK STARTER)



La moulée de début "SHUR-GAIN" pour les poussins est faite d'ingrédients de la plus haute qualité et est parfaitement balancée pour donner un bon départ aux poussins.

Commencez aujourd'hui même à faire usage de la moulée de début "SHUR-GAIN" pour les poussins puis, lorsque vos poussins auront 8 semaines, passez au concentré "SHUR-GAIN" pour la croissance.

L'emploi de la moulée de début "SHUR-GAIN" pour les poussins est la meilleure assurance que vous ayez d'avoir des poussins robustes dès le moment de l'éclosion.

Pour des
POUSSINS
PLUS
VIGoureux

Pour
CROISSANCE
RAPIDE

Pour
QUALITÉ
SUPÉRIEURE



Voyez aujourd'hui votre fournisseur
ou écrivez directement à la

CANADA PACKERS LIMITED

DIVISION DES NOURRITURES A VOLAILLES

MONTREAL



Le sorcier

Un missionnaire d'Amérique avait, par suite d'anémie et de fièvre, perdu toutes ses dents. Un expert dentiste les avait remplacées par un superbe dentier. Un jour, après une marche de vingt lieues, le Père arrive dans un village pour y porter la bonne parole.

Au milieu d'un groupe de sauvages, il aperçoit un grand diable d'homme avec une couverture sur les épaules, de longs cheveux lui tombant jusqu'au milieu du dos et la tête ornée de plumes multicolores. Il reconnaît un sorcier, parasite vivant largement de la crédulité publique.

Le Père se dirige hardiment vers le groupe. Après les salutations d'usage, il dit au vendeur d'amulettes, philtres et prophéties :

- Tu es sorcier ?
- Oui, je suis sorcier.
- Es-tu fort comme sorcier ?
- Certainement, je suis très fort.
- Pourrais-tu guérir un homme qui est sur le point de mourir ?
- Mais oui, cela m'est arrivé bien des fois.
- Pourrais-tu aussi, en un moment, retirer toutes tes dents de ta bouche et les y remettre ?
- Non, c'est impossible; il n'y a pas un seul sorcier qui puisse faire cela. Je te défie de trouver personne qui puisse le faire.
- Personne, dit le Père, tu es bien sûr ? Regarde un peu.

Et, devant son auditoire ébahi, le missionnaire sort prestement de sa bouche deux mâchoires d'un blanc éclatant et d'un rouge écarlate; ensuite il les réintègre dans sa bouche et ajoute :

— Pas plus malin que cela; mais, toi, mon garçon, tu n'es pas fort.

Le pauvre sorcier, écrasé par la concurrence, étourdi par les rires des spectateurs, ramasse son matériel et file comme la flèche.

Quant au Père, il passa dans tout le village pour un sorcier comme on en voit peu, grâce à son dernier. Il était surtout heureux d'avoir mis fin à l'exploitation de ces pauvres gens simples par le fourbe dont ils craignaient les menaces et les maléfices.

Gribouille père et Gribouille fils

— Nestor, mon fils, dit un jour le digne M. Gribouille père à l'aîné de ses rejetons, tu as treize ans, tu es un homme : je vais te mettre entre les mains un métier d'art. Tu seras élève-épiciier.

Et M. Gribouille père fit comme il le dit. M. Nestor a revêtu la longue blouse blanche des garçons épiciers, et hier, pour la première fois, on lui a permis de servir seul, à une dame, une livre de sel. A peine la cliente fut-elle hors de la boutique que le patron épiciier vint chercher sur tous les comptoirs, son poids en cuivre de cinq cents grammes. Rien ! Il ne trouve rien ! mais il éveille l'attention de Nestor qui s'écrie :

- C'est-y le poids d'une livre que vous cherchez, m'sieur ?
- Mais oui, Nestor, l'as-tu vu ?
- Oui, m'sieur: j'ai donné à la dame qui m'a demandé !
- Tu l'as... donné ?
- Oui, m'sieur, all' m'avait dit : "Surtout, Nestor, donnez-moi le poids !"

Société d'Agriculture Fédérée du comté de Témiscamingue

(Suite de la page 4)

L'on ne peut parvenir à collecter le montant que Monsieur Willie Jollette ne soit pas tenu responsable de cette perte.

Proposé par Monsieur Arthur Dreuin secondé par Monsieur Albert Trudel:

Que demande soit faite au département de l'Agriculture d'améliorer l'élevage du cheval, dans le comté en facilitant l'achat d'autres étalons de race pure et que dans l'intervalle le gouvernement donne l'autorisation de se servir d'étalons croisés reconnus sains.

Comme les directeurs ont fait un gros travail et qu'il est huit heures du soir; la séance est ajournée par le président à huit heures du matin, le lendemain.

A la reprise de la séance, le lendemain, étaient présents tous les officiers de la veille au complet et le président ouvre la séance.

A la suggestion de Monsieur l'agronome, l'on étudie de quelle manière l'on pourrait récompenser les cultivateurs qui ont fait du travail l'an dernier dans le concours d'alimentation du bétail.

Il est alors proposé par M. Ph. Fournier, secondé par M. Jos. Lapierre et adopté.

Qu'un prix uniforme au montant de 2.00 soit payé à tous ceux qui ont fait de l'amélioration en 1936 pour le concours d'alimentation.

Concours de la Société.—Que la Société continue encore cette année le concours d'égouttement pour le Comté, Labour Richard, plan B. minimum 40 membres, maximum 60 membres 10 acres de labour, \$12.00 en prix par membre pour tout concurrent qui aura conservé 60 p.c. des points.

Programme des Cercles Agricoles.

St-Bruno de Guignes.—Concours d'égouttement, pour le Comté, concours de patates pour jeunes producteurs, règlement à être déterminés par le département et le cercle. Continuation du concours d'alimentation laitier. Donner une prime de \$3.00 pour chaque poulain qui naîtra d'un cheval reproducteur de race pure.

Que l'on crée un cercle avicole cette année en conformité avec la demande faite auprès du département par l'agronome.

Ce programme est adopté par proposition de Monsieur Albert Trudel, sec. par Monsieur Arthur Matte.

Lorrainville.—Concours d'alimentation du bétail.

Concours A.P.V. par le département, 20 concurrents, \$40.00 en prix.

Concours jachère d'été, 15 concurrents, 1 acre de jachère après le foin, fumure à l'automne, avant le dernier labour, \$25.00 en prix.

Concours d'avoine Cartier, regardant la formation de centre de production, la semence devra être No 1 ou enregistrée, achat de 10 minots de semence par concurrent, 10 concurrents, \$25.00 en prix par cercle.

Ce programme est adopté par proposition de Monsieur Arthur Matte secondé par Monsieur E. Bergeron.

St-Louis de Nédélec.—Concours de génisses. (2 génisses élevées à l'intérieur) 10 concurrents \$25.00 en prix.

Concours de jardins. 10 concurrents 100 x 100 pieds \$25.00 en prix par cercle.

Concours d'égouttement par le Comté.

Concours d'alimentation du troupeau laitier.

Etudier les possibilités de faire acheter 2 jeunes verrats par des cultivateurs.

Primer le vieux verat existant.

Ce programme est adopté par Monsieur W. Thérien, sec. Par M. E. Bergeron. Sur même proposition. Que l'Exécutif de la Société soit comme par le passé autorisé à régler toute question de finances, et ce,

Regardant les achats de verrats qui pourraient être faits pour le Comté, en 1937, ainsi que d'autres reproducteurs.

St-Eugène de Guignes.—Concours d'égouttement pour le Comté, ajouter \$5.00 à la prime de verrats.

Concours d'alimentation du troupeau laitier.

Concours de trèfle, 2 inspections, 10 membres \$25.00 en prix.

Payer compte de \$15.00 pour réparations de machines, faire acheter 2 verrats par des particuliers.

Ce programme est adopté par proposition de M. D. Rivest, secondé par M. Jos.-E. Richard.

Cercle de Fabre.—Concours d'égouttement.

Concours d'alimentation du troupeau laitier.

Concours A.P.V. 20 concurrents, par le département \$4.00 en prix et si impossible par le département, devra être payé par le cercle.

Concours d'élevage de génisses. 2 génisses à l'intérieur, 10 concurrents \$25.00 en prix.

Ce programme est adopté sur proposition de M. E. Bergeron, secondé par M. Ph. Fournier.

Cercle Latulipe.—Concours de génisses 2 génisses à l'intérieur, les deux meilleures du troupeau.

Concours d'alimentation du troupeau.

Le cercle octroie \$25.00 pour achat de jeunes poulets ou poulettes pour améliorer; les règlements à être déterminés avec l'agronome et le département.

Concours de légumes. ¼ d'acre en superficie, 10 concurrents, comprenant semis de carottes, choux, betteraves, choux de Siam pour aider à l'alimentation des camps miniers avoisinants, \$25.00 en prix.

Ce programme est adopté par proposition de M. Adjuor Lanouette, secondé par M. D. Rivest.

Cercle Laverlochère.—Concours d'égouttement pour le Comté.

Concours de patates suivant les règlements à être spécifiés par le département en vue de la semence, 10 concurrents, \$25.00 en prix, dextra être étudié avec l'agronome.

Concours de génisses, 2 génisses à l'intérieur, 10 concurrents, minimum, \$25.00 en prix.

Concours de jardins pour le village, 50 pieds par 50, 10 concurrents, \$20.00 en prix.

Ce programme est adopté sur proposition de M. Jos.-E. Richard, sec., par M. E. Bergeron.

Notre-Dame du Nord.—Le programme de l'an dernier servira de base pour cette année.

Concours de patates pour jeunes producteurs, en vue de la semence.

Concours de jardins (sur programme nouveau avec spécialité du département de l'Agriculture.

Ville-Marie.—Concours de patates pour jeunes producteurs, en vue de la semence.

Concours de jardins commerciaux, plan nouveau, avec concours de l'agronome, formation d'un cercle avicole et concours spécial dans cette ligne.

Ce programme est adopté sur proposition de M. Wilfrid Thérien, secondé par M. A. Drouin. Que le secrétaire général fasse auprès du député, une demande d'octroi spécial au montant de \$1,000.00, mille dollars; afin d'aider la Société d'Agriculture à mener à bonne fin, son programme d'opération pour 1937 et l'aider à réduire sa dette.

Il est aussi proposé par M. Adjuor Lanouette, secondé par M. P.-H. Fournier et adopté à l'unanimité, que l'on adresse au département de l'Agriculture la demande suivante :

"Attendu que les cultivateurs de ce Comté, font de lourdes pertes sur chevaux, bestiaux et tous les animaux de la ferme.

"Attendu que la plupart des troupeaux ont subi l'épreuve à la tuberculine et que les cultivateurs tiennent fortement à continuer cette pratique.

Demande est faite au département de l'Agriculture par l'entremise de la Société.

Que ce dernier paye une partie du salaire du médecin vétérinaire qui fera le travail d'épreuve à la tuberculine, ce qui serait un encouragement pour un médecin vétérinaire de venir s'établir au Témiscamingue et éviterait ainsi les lourdes pertes de ce Comté.

tes occasionnées aux cultivateurs M. Joseph Bergeron, président, remercie les directeurs du bon travail accompli et de la bonne entente qui n'a cessé d'exister dans les deux assemblées.

M. L.-J. Bégin remercie également les directeurs pour leur bon esprit d'harmonie, en mentionnant que tous ont pu exprimer librement leurs opinions et déclare que l'on a lieu d'espérer que l'on verra d'ici à peu, une amélioration sensible dans la classe agricole de ce Comté. Il termine en remerciant M. L. - A.

Tremblay ainsi que M. Joseph Belliard, sec. général de la Société d'Agriculture, pour leurs bons services, et demande encore le concours des cultivateurs de cette région si bien représentée par leurs directeurs.

La séance est levée. Joseph Belliard, Joseph Bergeron, sec. gén. président.

L'objection...

(Suite de la page 9)

aviez la certitude de ne pas mourir bientôt, croyez-vous que vous êtes bien meilleur financier que ces trois cultivateurs-là ? "Les sociétés d'assurance-vie, dites - vous, ne sont pas capables de faire leurs placements mieux que moi." A cause du flair et de l'habileté que je vous connais, j'admets que vous pouvez placer votre argent aussi bien que n'importe qui. Mais il est une chose que vous ne pouvez pas faire et qu'une société d'assurance-vie est en mesure de faire : c'est de répartir votre fortune sur des placements assez variés pour qu'advenant un manque à gagner dans le cas de l'une ou l'autre des entreprises dont vous serez le bailleur de fonds, vous soyez capable de tirer de vos autres placements une compensation qui efface vos pertes.

Lorsqu'une société d'assurance-vie a en portefeuille des valeurs mobilières qui momentanément ne lui rapportent pas de revenus, elle n'est pas obligée de les vendre à perte pour couvrir ses frais ordinaires. Le revenu des primes lui permet toujours de faire face à ses obligations courantes. Il se peut que pendant les années particulièrement difficiles ses revenus diminuent, ses dividendes baissent; elle est toujours en mesure d'attendre le retour des bonnes années. Le capital assuré de chacune de ses polices reste intact, quoi qu'il arrive. Voilà ce qui importe. Si vous essayez d'amasser et de conserver vous-même votre fortune, vous ne savez pas à quel moment de votre existence vous serez ruiné. Mais si vous demandez à votre société d'assurance-vie d'accumuler pour vous les capitaux que vous voulez léguer à votre famille, vous avez la certitude absolue qu'en mourant vous laisserez le magot que vous aviez l'ambition d'amasser.

Si vous êtes financier comme vous prétendez l'être, vous admettez, mon ami, que l'assurance-vie vous offre un moyen idéal de faire valoir vos aptitudes à la finance.

Thuribe BELZILE.

LOUVRE GOLD

On annonce qu'un groupe de capitalistes canadiens et américains a conclu des arrangements pour fournir les capitaux nécessaires aux travaux de développement de la Louvre Gold Mines. M. S.-B. Joysey, le président, part pour se rendre à la propriété où il s'entretiendra avec les membres du groupe présentement à la mine. Une expertise faite par Hans Lundberg est maintenant terminée et on a commencé le forage au diamant.

YPRES-CADILLAC

Le Dr Harold-G. Way, le géologue de l'Ypres-Cadillac, a déclaré avoir découvert un gisement dans la section ouest de la propriété. On a ouvert le gisement sur une longueur de 185 pieds. On le dit bien minéralisé.

MARCHES

-:- Vos Ventes -:-

Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi, le 1er mars, par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée.

PORCS VIVANTS

Porc à bacon (Sélect)	
190 à 230 lbs	\$8.60
Prime de \$1.00	
Porc à bacon	
180 à 230 lbs	8.60
Porc à boucherie	
160 à 240 lbs	8.10
Porc léger	
120 à 160 lbs	7.60
Porc lourd	
240 à 270 lbs	8.10
Extra lourd	
270 lbs et plus	7.60
Truies	6.00 à 6.75

VACHES

Choix	4.25 à 4.50
Bonne	3.75 à 4.00
Moyenne	3.25 à 3.50
Commune	2.00 à 2.25
Très com.	1.50 à 1.75

VEAUX DE LAIT

Choix	\$8.00 à \$8.50
Bon	7.25 à 7.75
Moyen	6.50 à 7.00
Commune	5.00 à 6.00

VEAUX DE CHAMP

Bon	\$3.25 à \$3.50
Commune	2.75 à 3.00

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Nourris	\$9.00 à \$9.25
Bons	8.00 à 8.25
Communs	\$6.00 à \$7.00

MOUTONS

Bon	4.50 à 5.00
Commune	3.00 à 3.50

BOUVILLONS

Choix	6.50 à 7.00
Bon	5.75 à 6.25
Moyen	5.00 à 5.50
Commune	4.00 à 4.50
Com. léger	3.00 à 3.25

-:- Vos Achats -:-

Prix de gros, pris à Montréal

FARINE DE PAIN

à u char, en sacs

Première patente	3.50
Deuxième patente	3.30
Fort à boulanger	3.25
Farine à pâtisserie	3.20

GRAIN MOULU

le sac de 98 lbs

Blé d'Inde moulu	\$1.70
Blé d'Inde concassé	1.70

ALIMENTS A BÉTAIL

la tonne

Son	31.00
Gru rouge	32.00
Midling	35.00
Farine de viande cuvée (60 pour cent)	70.00
Ecaillés d'huîtres	14.00
Gravier	13.00
Farine fourragère	43.00
Gluten	35.00
Blé à engrais No 6 le minot	1.18
Avoine alimentation No 1	0.60
Avoine blanche No 3	0.60
Orge Canadien, Ouest No 3	0.95
Mais Argentin	0.86
Sarrasin, le 100 lbs	1.90

SEL

le sac

En pierre (sac de 100 lbs)	1.00
Gros (sac de 140 lbs)	1.00
Fin (sac de 200 lbs)	1.40

TOURTEAUX

la tonne

De lin	\$39.00
De coton	49.00
Drèches de brasseries	31.00

ALIMENT A VOLAILLES

Carona Grain à gratter	2.25
Carona Grain intermédiaire	2.60
Carona moulée à ponte 22%	2.80
Carona Concentré à volailles 35%	3.40
Carona Pâté à reproduction	3.00
Carona à Pâté à croissance	2.70
Carona tout moulée Poussins	2.90
Carona Grain à Poussins	2.85
Carona moulée à engraissement	2.70
Carona moulée laitière 24%	2.50
Carona moulée laitière 18%	2.40
Carona Concentré Laitier 32%	2.65
Carona moulée pour goret	3.00
Carona concentré pour porcs	3.10
Carona moulée à veau	2.80
Norac grain à gratter	2.20
Norac Moulée aux oeufs 18%	2.55
Norac tout moulée à poussins	2.75
Norac tout moulée à croissance	2.60
Norac Grain à poussins	2.60

Demandez nos prix pour engrais chimiques et sur spécialités pour maladies des volailles.

Veaux de lait

La vente des veaux de lait offre aux cultivateurs une source de revenus dont on ne semble pas encore apprécier toute la valeur. Il est vrai que l'attention que l'on a donnée à cette question dans certains milieux, notamment dans le district de Joliette, a déjà donné d'excellents résultats et a provoqué une augmentation fort sensible dans les quantités et la qualité des sujets expédiés sur le marché de Montréal. Mais l'élevage des veaux de lait pourrait prendre des proportions beaucoup plus grandes et fournir à un nombre énormément plus grand de cultivateurs des revenus très appréciables.

Mais là où l'élevage des veaux de lait devient intéressant c'est quand on envisage qu'il constitue un débouché très avantageux pour une forte quantité de notre lait pour lequel on n'obtiendrait par ailleurs qu'un prix beaucoup inférieur.

Faire un veau de lait n'offre rien de difficile. Rien de plus facile, de plus simple. On peut faire un veau de lait avec n'importe quel veau en santé, de quelque race qu'il soit. Il suffit de l'alimenter au lait entier pendant cinq à six semaines et à le tenir proprement pendant cette période. Mais il faut que ce soit du lait entier qu'on lui donne.

Il y a présentement une forte demande pour les veaux de lait de choix; un des plus gros acheteurs sur notre marché est même si anxieux de s'en procurer régulièrement qu'il serait prêt à passer un contrat avec nous pour la livraison de plusieurs milliers de veaux de lait et serait disposé à payer une prime assez forte pour encourager l'élevage des veaux de lait sur une plus grande échelle.

Nous reviendrons tout prochainement sur cette question qui ne devrait pas manquer d'intéresser pour les cultivateurs.

A. S.

PARAMOUNT PICTURES

On estime les profits nets de Paramount Pictures Inc., pour le quatrième trimestre de 1936, à \$3,700,000. La compagnie annonce la mise en paiement d'un dividende extra de 60 cents en plus d'un dividende trimestriel régulier de 15 cents par action ordinaire, payables le 1er avril aux actionnaires inscrits le 13 mars. Paramount paiera également un dividende de \$1.50 par action privilégiée à la même date.

LOOSE-WILES

Les revenus nets de Loose-Wiles Biscuit Company et de ses filiales, en 1936, furent de \$1,337,079 ou de \$2.16 par action, comparativement à \$1,416,329 ou à \$2.35 par action, en 1935.

PRODUCTION DE ZINC

La production de zinc dans le monde, en janvier 1937, a été de 137,776 tonnes, vis-à-vis de 144,951 tonnes, en décembre, et de 133,061 tonnes, en janvier 1936, suivant l'American Bureau of Statistics.

INTERNATIONAL NICKEL

On annonce la vente de la Horseshoe Lake Mining Co., située à 75 milles au sud-ouest de Moose Jaw, à l'International Nickel. On dit que le prix d'achat est autour de \$1,000,000. La Horseshoe Lake Mining opère une mine de sulfate de soude à Ormiston depuis 1925. La soude affinée sert dans la fusion des métaux et dans certaines opérations de la fabrication du papier.

Service des engrais chimiques

LE COMPTOIR COOPÉRATIF DE L'U. C. C., Ltée, offre à sa nombreuse clientèle les engrais simples et composés aux prix et conditions ci-dessous énoncés.

PRIX

ENGRAIS CHIMIQUES SIMPLES

	En sacs de	Prix la tonne
SUPERPHOSPHATE 16% Acide Phosphorique	125 lbs.	\$16.50
SUPERPHOSPHATE 20% Acide Phosphorique	125 lbs.	19.00
MURIATE DE POTASSE 50% (K20)	200 lbs.	40.00
SULFATE DE POTASSE (K20)	200 lbs.	52.00
*ULFATE D'AMMONIAQUE 20% Azote	200 lbs.	37.00
NITRATE DE SOUDE 15% Azote	100 lbs.	45.00
PHOSPHATE THOMAS 16% Acide phosphorique	Prix sur demande	

Des prix spéciaux seront donnés sur demande pour chars complets de Nitrate de Soude ou de Sulfate d'Ammoniaque.

ENGRAIS CHIMIQUES COMPOSÉS

Azote	Acide Phosphorique	Potasse	En sacs de	Prix la tonne
2	8	4	125 lbs.	\$20.50
2	8	10	125 lbs.	24.50
2	12	6	125 lbs.	23.50
2	12	10	125 lbs.	26.50
4	8	6	125 lbs.	25.00
4	8	10	125 lbs.	26.50
x5	8	7	125 lbs.	31.00
6	8	10	125 lbs.	30.00
9	5	7	125 lbs.	31.50

x Spécial pour Tabac avec Sulfate de Potasse.

PRIX F. A. B. QUEBEC, LEVIS, BELOEIL ET MONTREAL POUR

CHAR COMPLET DE 20 TONNES AVEC ESCOMPTE DE 5% AU COMPTANT

CONDITIONS

- 1.—Grouper les commandes et les ADRESSER DIRECTEMENT A NOTRE COMPTOIR afin de profiter des meilleures conditions de prix et de transport; les engrais simples et les engrais composés peuvent être expédiés sur le même char.
- 2.—Indiquer la date de livraison sur chaque commande. Il est accordé sur les prix ci-dessus, un escompte de 25 cents par tonne pour livraison avant le 28 février 1937. Sauf pour le Phosphate Thomas.
- 3.—Indiquer le nom de la banque sur laquelle on doit tirer traite, ainsi que l'adresse postale du consignataire.
- 4.—Les prix ci-dessus sont pour vente au comptant; un crédit de dix jours est consenti aux Syndicats de l'U. C. C. pour permettre la perception.

POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS ECRIRE AU

SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C. 5817, Blvd Saint-Laurent, MONTREAL

Beurre et fromagé

Prix de remise pour la semaine finissant le 24 février :

Beurre non classifié 24 net

Ces ventes sont faites par le Comptoir Coopératif Ltée.

Le Comptoir Coopératif

peut vous fournir à bonnes conditions :

Les engrais chimiques La tôle ondulée
Les engrais alimentaires Les treillages métalliques
La clôture de fils barbelés La peinture et le ciment

L'huile à moteur 100% pure, en bidons de 15, 30 et 45 gallons; en bidons de 5 gallons, \$3.75 F.O.B., Montréal.

Ecrivez au

**COMPTOIR COOPÉRATIF, LTEE
5817, rue St-Laurent,
Montréal.**

Annonces Collectives

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

A VENDRE à sacrifice, 1 incubateur pour poussins, capacité 600 œufs, marque (Buckey's) presque neuf, n'ayant servi que deux fois. S'adresser à M. R.-H. Bissonnette, sec. de l'U. C. C., Valcourt, P.Q.

Poussins Plymouth Rock Barrés du Covoit Coopératif de St-Barthélemi. Covoit certifié par le département provincial, troupeaux sélectionnés ayant subi l'épreuve de la diarrhée blanche. 1 à 500 \$14.00 le cent 500 à 1000 13.50 " " 1000 ou plus 13.00 " " Du 10 mars au 1er mai Expéditions C. O. D. Adresser commandes à: Covoit Coopératif de St-Barthélemi (Berthier)

On demande à acheter chèvre de 1 à 2 ans en lactation ou approchant. Mentionner prix et âge. Ecrire: M. Irénée Campeau, sec. de l'U. C. C., St-Sébastien, Frontenac.

A VENDRE — 2 taureaux un an, provenant de vache qualifiée au livre d'or et de taureaux classés A. Aussi des taures.

A VENDRE — une terre située dans le 9ème rang d'Acton, avec bâtisse 84 arpents, tout en culture et bien améliorés, à deux milles de l'église, 1 mille de la beurrerie. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Antonio Hélie, sec. de l'U. C. C., St-Wenceslas.

A VENDRE — Cochons Yorkshire enregistrés, deux sexes, nés le 29 janvier; prix: \$12, à 8 semaines; \$20, à 4 mois. 4 taureaux classés canadiens d'un an, et un canadien pur sang. Emile Béliveau, St-Grégoire, Nicolet.

FONTANA GOLD La Fontana Gold Mines vient d'annoncer le choix de MM. Joseph Moyneur et Arthur-A. Crawley, de la ville d'Ottawa, comme directeurs de l'entreprise. La compagnie a rapporté que le fi-

COUVOIR CERTIFIÉ

Race Plymouth Rock Barrée, œufs d'incubation. Poussins, Poulettes. Ecrivez pour nos prix avant d'acheter à la Coopérative Avicole des Bois-Francis, Victoriaville.

A VENDRE: Cochons Yorkshire enregistrés, mâles et femelles, nés le 29 janvier 1937. \$12 à huit semaines ou \$20 quatre mois. 2 vaches Holstein croisées, passées à l'épreuve de la tuberculine. Demande à acheter 10 bonnes vaches à lait de race Ayshire ou croisée. S'adresser à M. Emile Béliveau, St-Grégoire, comté Nicolet.

Le Syndicat Coopératif Avicole de Ste-Germaine (Dorchester) aurait à vendre: Poussins Rocks Barrés provenant de gros œufs de troupeaux avec prix subi l'épreuve du sang, avec pris défilant toute compétition. Prière de s'adresser à M. P. Lapointe, secrétaire du cercle de l'U.C.C., Ste-Germaine (Dorchester), 3 fois.

On demande à acheter Un char piquets cède 6 pieds. Envoyer prix et conditions à M. Albani Gauvin, sec. de l'U. C. C., St-Thomas d'Aquin, P.Q.

Le cercle de l'U. C. C. de Guérin, Témiscamingue, désire acheter des plants de framboisiers, fraisiers, gadelles noires, rouges. Prière de faire connaître le prix.

A VENDRE — Graine de mil No. 1, scellée, 8 cents la livre. Patates certifiées Montagnes Vertes.

Veaux de printemps des deux sexes provenant de troupeaux canadiens pur sang enregistrés et accredités. Prix modérés. S'adresser à M. Alphonse Lemaire, sec. de l'U. C. C., St-Bonaventure, Yamaska.

nancement de la seconde partie des travaux de développement était prévu et que l'on avait en main les capitaux nécessaires au fonçement du puits, à l'installation d'une usine d'énergie et aux travaux souterrains.

Les conventions collectives dans le monde

L'importance croissante que prennent dans la vie sociale et économique les conventions collectives conclues entre organisations patronales et ouvrières est mise en relief dans une étude du Bureau international du Travail, à laquelle les mesures prises, ou en discussion, dans divers pays donnent un caractère d'actualité très marquée.

En fait, c'est d'abord, en Grand-Bretagne que le système des conventions collectives s'est développé au cours du dix-neuvième siècle. Il s'est ensuite répandu sur le continent européen et dans certains pays d'outre-mer, surtout après la fin de la guerre mondiale. Le mouvement s'est ralenti parfois, sous l'influence de la crise économique, mais, au cours des dernières années, il a pris un nouvel essor, particulièrement aux Etats-Unis, et, tout récemment, en France, en Belgique et au Luxembourg.

Les questions effectivement réglementées, dans les divers pays, par cette méthode sont très nombreuses. Les unes concernent les conditions de travail: salaires, durée du travail, conditions d'engagement et de renvoi, apprentissage, assurances, etc.; les autres ont trait aux relations entre les contractants, employeurs et travailleurs: règlements intérieurs d'entreprise, méthodes de discipline, pénalités, règlement des conflits individuels du travail, moyens propres à prévenir et à régler les conflits collectifs, etc.

Dans un grand nombre de pays, la pratique des conventions collectives a été consacrée par la législation. Dans certains cas, même, la loi prévoit que l'application de ces conventions peut être étendue, éventuellement, à des tiers ne faisant pas partie des organisations contractantes mais appartenant à la branche d'activité considérée.

Ayant examiné la place qu'occupent les conventions collectives dans la structure économique de la nation, le B. I. T. attire l'attention sur la tendance, qui se manifeste dans l'industrie moderne, à l'uniformisation des conditions de travail, plus particulièrement à l'intérieur de chaque branche d'activité. Cette uniformisation facilite la réglementation collective de ces conditions de travail, soit par des conventions librement conclues, soit par l'Etat.

Tribune libre

St-Eugène, 25 février 1937

Monsieur l'Organisateur, Pourriez-vous me donner les renseignements suivants: Les journaux nous parlent depuis la tenue du congrès forestier du commencement de février d'un contrat collectif qui serait signé par les employeurs et les employés de l'industrie forestière.

Les mêmes journaux prétendent que cette entente ne pourra devenir opérante avant le premier juin prochain.

Comme les travaux du flottage commenceront au mois d'avril, les conditions du contrat collectif ne pourront pas s'appliquer à cette période de travail cette année.

Que nous conseillez nous de faire dans les circonstances pour que les floteurs de bois soient protégés en attendant que les salaires soient fixés par le contrat collectif?

R. L.

R. — Vous avez parfaitement raison de vous inquiéter sur le sort qui vous sera fait durant cette période où vous ne serez protégé par aucune loi.

Heureusement que dans le moment, les législateurs sont en

PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE? Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élastique, ni de bandage, ni de lames d'acier. Ecrivez à Smith Manufacturing Co., Dépt. 200, Preston, Ont.

TABAC — CIGARES — TABAC

Prix la lb
Havane S. L. 14
Grand Rouge 14
Grand Bleu 15
Grand Rouge étendu 18
Havane étendu 18
Petit Havane doux 14
Petit Rouge 14
Belgique 18
Havbourg 18
Parfum d'Italie 22
Rose Quessnel 22
Quessnel pur 30
Petit Canadien pur 30
Spécial No. 2 mélange . . .10
Feuilles libres 07
CIGARES doux et aromés . .

LATEST HIT
Boîte de 50 cigares . . .130
VIRGINIA BLEND à cigarettes, prix la livre, malle payée .100
Tous ces tabacs et cigares garantis de la plus haute qualité.
SATISFACTION OU ARGENT REMIS

Fret payé pour commande 100 lbs ou plus.

L'argent doit accompagner la commande, ou l'envoi sera C.O.D. Adressez

J.-R. GAREAU,
St-Roch de l'Assomption, Qué.

POUSSINS CERTIFIES P. R. B.

Eclor à bonne heure: livraison 22 février et tous les lundis suivants. Exempts de diarrhée blanche, sélectionnés, vigoureux. Livraison garantie. Qualité "MONTMAGNY" Lignée de fortes pondeuses. Ecrivez pour renseignements.
COUVOIR MONTMAGNY (certifié)
Caser 228
MONTMAGNY, P.Q.

PRISES PIDARD. — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00.

Adressez-vous à Ths-Ls. Girard, St-Félicien, Comté Roberval, Qué.

"Aiguillons Clippers" pour: chevaux, vaches, 35c. le set. Tondeuses: moutons, barbers, 25c. Patins, la paire 35c. Couteaux, hacheviande 20c. Nous sommes spécialisés dans tous genres d'aiguillage sur machines automatiques spéciales. Ouvrage parfait garanti. Envoyez par malle: Herménégilde Fontaine & Fils, Notre-Dame de Pierreville, comté Yamaska, P.Q.

A VENDRE — Poussins Plymouth Rock Barrés. Cochets R.O.P. avec généalogie de plusieurs générations au delà de 200 œufs, troupeaux éprouvés contre la diarrhée blanche, aucun réacteur. Aussi poussins d'un jour. S'adresser à M. Arthur Boulanger, B. P. 153, Montmagny, P.Q.

session et s'ils le veulent, ils peuvent par un arrêté ministériel décréter que pour la période intermédiaire, les salaires des ouvriers floteurs seront ceux fixés d'un mutuel accord dans le contrat collectif.

Si l'une des parties contractantes n'accepte pas le contrat, la responsabilité de fixer les salaires incombera alors à vos députés.

Les taux de salaires des contre-maîtres, cuisiniers, dynamiteurs bateliers, etc., seraient réglés de la même manière, ainsi que les heures de travail.

Pour ma part, je ne vois pas d'autres solutions au problème.

La Section des Bûcherons U. C. C. n'a pas le pouvoir de faire les lois.

Notre rôle se résume à renseigner les gouvernants sur les questions que nous désirons faire régler.

Dans quelques jours, notre Exécutif aura une entrevue avec les membres du Ministère. Je puis vous assurer à l'avance qu'une résolution sera présentée à l'honorable Premier Ministre et à ses collègues pour les prier de proté-

Gratis

Marmite, théière, coutellerie, verrerie, montre, nappes, couvre-lit, crêpe sole, coton broad-cloth, chemise, Chapelet, musique, etc., etc., donnés gratuitement aux personnes qui vendront nos graines le jardin à 5 cts le paquet. Des Primes sont données pour la vente de 20 à 200 paquets. Catalogue envoyé sur demande. Demandez notre catalogue et 60 paquets.

L'Union Des Jardiniers, Enrg.
1, Rue Victoria,
Lévis, P. Q.

Oeufs. Veaux de lait

Nous payons le plus haut prix du marché pour volailles abattues, oeufs, porcs, veaux de lait ou agneaux. Expédiez par express au marché, J.-H. Papineau, 332 Villaray, Montréal.

ENCOURAGEONS LES NOTRES

Tannerie St-Grégoire demande d'être favorisée du tannage de vos peaux. O.-O. Bergeron, St-Grégoire, Nicolet.

POUSSINS P.R.B. CERTIFIES,

provenant de troupeaux sélectionnés et ayant subi l'épreuve du sang. Ces troupeaux sont accouplés à des cochets R.O.P. Demandez circulaires et prix. Covoit Coopératif, St-Antoine de Verchères, Thos Marchessault, sec.

FILASSE DE LIN DU QUEBEC.

A toute personne intéressée filage domicile, affrons lin nécessaire pour toile. Marchandise premier choix, prête pour le filage. Par 5 lbs., port payé: 38c. la lb. Par 15 lbs., port payé: 36c. la lb. Le Fil de Lin, B. P. 162, Grand-Mère.

A VENDRE — 8 portées de porcelets Chester, provenant de vieux parents, qui naîtront en février et mars, prix \$8, enregistrés. S'adresser à M. Philippe Girard, St-Pascal, Kamouraska.

A VENDRE — Poussins P.R.B. provenant de troupeaux accouplés avec cops enregistrés au Standard ayant subi l'épreuve du sang (tube). Résultat de l'épreuve 0.2% de réacteur, établissant le plus faible pourcentage de tous les couvoirs certifiés de la province de Québec pour 1937. S'adresser au couvoir coopératif de St-Isidore (Dorchester).

Tabac en feuille, haché, cigares au plus bas prix possible. Liste de prix envoyée gratuitement sur demande. Sur réception de 10c. un échantillon vous sera envoyé. J.-A. Pilon, St-Roch de l'Assomption, Co. L'Assomption.

A VENDRE — Poussins d'un jour P.R.B. certifiés. Coopérative Agricole de Laurierville, Laurierville, Qué. J.N.O.

A VENDRE: Le cercle de St-Gervais, a à vendre des animaux canadiens, enregistrés et accredités, de tout âge. Taureau de 2 ans classé A. Vaches, taures, génisses et veaux mâles, provenant de vaches au livre d'Or ou sous contrôle. Aussi poussins Rhode Island, rouges, de troupeau sélectionné, ayant subi l'épreuve du sang, faisant partie d'un couvoir certifié. S'adresser à Honoré Chabot, St-Gervais, Bellechasse.

A VENDRE: — Etalon percheron enregistré de trois ans et demi, ayant un permis de monte. Conditions faciles pour prompt acheteur. Arthur-Frs Fournier, Montmagny, P.Q.

TABAC EN FEUILLE, haché, cigares au plus bas prix possible. Liste de prix envoyée gratuitement sur demande. Sur réception de 10c. un échantillon vous sera envoyé. J.-A. Pilon, St-Roch de l'Assomption, Co. L'Assomption.

TABAC. — Tabac naturel Canadien en feuilles et haché. Demandez liste de prix. J.-J. Gareau, St-Roch de l'Assomption, Qué.

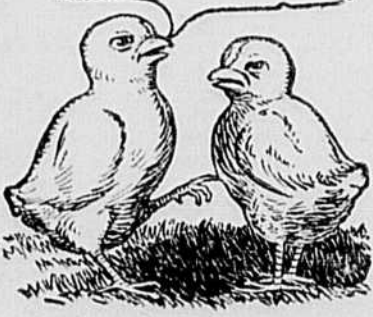
ger les intérêts des ouvriers forestiers d'ici au premier juin prochain.

Si quelqu'un connaît une meilleure méthode, je le prie de me la faire connaître.

L.-P. C.

Vous SAVEZ que la Moulée PIONEER est FRAÎCHE BONNE SÛRE GARANTIE. ELLE est DATEE

Nous savons maintenant ce que "datée" veut dire — elle est fraîche.



N'élevez que des poussins parfaits. Donnez-leur toujours de la moulée fraîche et bonne, afin de leur assurer une croissance rapide et uniforme et un beau plumage. De tels résultats sont assurés, si vous donnez à vos poussins de la Moulée Pioneer pour Poussins DATEE. Les poussins la mangent avec avidité — les résultats sont PLUS CERTAINS et PLUS PROFITABLES.

Marieville, P. Q.
le 6 juin 1936
Western Canada Flour Mills
Co. Limited,
Montréal,
P. Q.

Messieurs, Au cours des dernières années, j'ai employé plusieurs marques de Moulée pour Poussins, choisies parmi les plus connues. Cette année, j'ai donné exclusivement la Moulée Pioneer pour Poussins et je considère que les résultats sont les meilleurs que j'aie eus jusqu'ici. La mortalité a été minime; la croissance rapide et uniforme; le plumage, parfait. Je recommande la "Pioneer" à mes clients.

Votre très dévoué,
Rodrigue RUEL, gérant,
Covoit Coopératif,
Marieville, P. Q.

PIONEER
"DATEE"

MOULEE pour POUSSINS

Notre nouvelle brochure de 28 pages, intitulée: "Nourriture Parfaite pour les Pondeuses, les Pores, les Volailles de Table, les Vaches", contient des renseignements et des données utiles sur l'alimentation. Adressez-vous à: Western Canada Flour Mills Co. Limited, 300, rue St-Sacrement, Montréal, P. Q.

DEMANDEZ CETTE BROCHURE DES MAINTENANT

BUCHERON

Odyssée d'un accidenté

Il se nomme Morissette ; Pierre de son petit nom. Dans le moment il gît sur un lit de douleur, à l'hôpital de Maniwaki.

A ceux qui ne connaissent pas l'endroit désigné par ce nom, emprunté à la langue indienne je dirai que ce village pittoresque est situé vers le centre du comté de Gatineau en bordure de la rivière du même nom.

Sa population mixte, composée de canadiens français et irlandais, est mi-agricole et mi-forestière.

Pierre Morissette est un descendant des pionniers qui ont bâti la région.

Pendant quinze années il a vécu la vie des chantiers ; il fut l'un des héros qui, ces dernières années, ont donné leurs sueurs presque gratuitement et fait d'énormes sacrifices pour aider l'industrie forestière à se tenir debout.

Au service d'une corporation qui n'a en vue que le gain de dividendes, au détriment des intérêts du capital humain, Pierre Morissette s'est usé, a peiné, s'est brulé, suivant l'expression courante, au service de la compagnie concessionnaire de l'immense domaine forestier du haut de la Gatineau.

Morissette est marié et père de plusieurs enfants. Ses dépendants comptent sur son salaire pour manger leurs trois repas par jour, se vêtir, se loger, s'instruire, etc.

Tant que le père travaille, il peut tant bien que mal s'acquitter de ses devoirs de chef de famille, mais... comme son métier l'expose à de nombreux dangers d'accidents, il compte sur la Loi des Accidents du Travail de la province de Québec et cela le rassure quelque peu.

xxx

Le 20 janvier dernier, Pierre Morissette charroyait des billots pour le compte d'un entrepreneur de la compagnie Canadian International Paper Co.

Etant seul à son travail, (chose qui ne devrait pas être permise sur un travail dangereux, comme celui qu'il faisait) à un moment donné, en roulant les billes en bas de sa charge, une d'elles lui tomba sur la jambe qui se brisa.

Les cris de douleur du malheureux blessé attirèrent l'attention d'un mesureur de bois qui travaillait aux alentours et qui vint décharger le charretier malchanceux de sa pénible situation.

On le transporta à l'hôpital où les soins appropriés lui sont donnés avec le dévouement habituel des médecins et gardes-malades attachés à cet établissement.

Aux douleurs physiques qu'il éprouve, vient s'ajouter l'inquiétude au sujet de sa famille. Le travail arrêté, son salaire se trouve automatiquement annulé.

On lui a bien affirmé que les accidentés du travail avaient droit à une indemnité de par la loi. Cette pensée le rassure jusqu'au jour où on lui déclare brutalement qu'il est un hors la loi et qu'il n'a aucun droit à une indemnité.

Quant à sa femme et ses enfants, ils s'en tireront au petit bonheur ! Le trust n'a pas d'obligations envers eux !

xxx

Avant d'obtenir une indemnité, les accidentés du travail doivent signer une formule sur laquelle ils exposent les causes et circonstances de leur accident. C'est logique. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'on exige d'un canadien français qui ignore complètement la langue anglaise de signer une formule rédigée uniquement en anglais.

Pour surveiller ses intérêts, la compagnie Canadian International Paper a appointé pour sa division de Maniwaki un brave Irlandais du nom de Peter Lyons qui ignore la langue française ou dédaigne de s'en servir.

Averti qu'un employé de sa compagnie avait été transporté à l'hôpital, le Sieur Lyons s'amène et demande à Morissette de lui signer une formule rédigée dans une langue qu'il ignore complètement.

Tout homme qui a le moindre sens des affaires ne mettra jamais son nom au bas d'un document dont il ignore la teneur.

Il demande à un prêtre canadien français qui suit actuellement un traitement au même hôpital, de lui traduire le document qu'on lui demande de signer.

Maître Lyons s'y oppose. Il joue à l'autocrate et déclare que l'accidenté réclamant signera les vœux fermés ou sera privé de toute indemnité.

La position d'employé d'une corporation toute puissance ne lui confère-t-elle pas le droit de juger arbitrairement les cas suivant le fanatisme en usage dans cette région ?

Ah ! tu ne parles pas la langue du trust : Endure !

Tu ne connais que la langue que ta mère t'a apprise : crève, toi et les tiens !

Tu oses défier mon autorité ! Pour ta peine, nous affamerons tes enfants !

Si les employeurs de ce fonctionnaire ultra-zélé ne veulent pas se solidariser avec ses actes, leur devoir est de le rappeler aux convenances.

Chacun ses responsabilités !

xxx

Et c'est dans la province de Québec, au neuf dixième de langue française, où les droits de la langue sont garantis et incontestés, que des importés traitent ainsi impunément nos concitoyens.

Quels moutons nous sommes !

Non contents de livrer nos ressources naturelles sans aucune condition de protection pour le capital humain, nos gouvernants semblent avoir donné dans le passé aux concessionnaires droit de vie et de mort sur les bariques qui leur servent d'outil.

Quelle déchéance pour une race !

Mais, on nous répondra : Nous avons des lois dans la province. Nous avons 65 députés fédéraux et 90 représentants à la Législature !

Oui !... mais le mal, le chancre, c'est que les lois, ordonnances et règlements qu'ils font, sont trop souvent abandonnés à l'interprétation des manières de capitaux.

La loi pour eux, c'est "l'argent".

Tant que des Peter Lyons et leurs semblables seront laissés en liberté de faire la loi à leur convenance, les pauvres, les humbles et les faibles subiront les horreurs de la tyrannie.

xxx

On a déclaré la guerre au communisme. Très bien ! Quelles armes veut-on employer pour faire la lutte à ces pauvres bougres de déçus dont la plupart se disent communistes sans savoir ce que c'est ?

Nous suggérons : du travail, des salaires honnêtes, de la justice et de la charité chrétienne.

Pauvres comme riches, employés comme employeurs ont droit à la vie et à la liberté ! Qui doute encore de cette vérité ?

Elle triomphera lorsque nos gouvernants auront la volonté ferme de faire des lois sociales et surtout de les faire observer.

Pour terminer, disons trois braves à Pierre Morissette pour sa vaillance et sa cranerie.

L'U. C. C. s'est chargé de lui faire obtenir justice.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de notre intervention.

Louis-Philippe COTE
Québec, de 2 mars, 1937.

Consultations légales

Données par la section
des bûcherons

Veillez adresser vos questions comme suit: Consultations légales, section des bûcherons, 55, boîte postale, division B. Québec. Veuillez signer vos demandes de votre nom et d'un pseudonyme. Votre signature restera confidentielle. Aucune réponse ne sera donnée personnellement.

"ACCIDENT DE TRAVAIL"

Q.—Je me suis fait couper un doigt à la première jointure en travaillant dans les chantiers. Est-ce que j'ai droit à la compensation des Accidents de Travail? Est-ce que j'ai droit à une indemnité après que j'ai été guéri?

"H.G.M."

R.—Oui, vous avez droit à une indemnité pour votre incapacité totale temporaire tant que vous n'êtes pas en état de travailler, puis à une incapacité partielle permanente pour votre diminution de capacité résultant de votre doigt coupé; le montant de cette dernière dépend de la main, du doigt et de l'endroit où il est coupé; elle est généralement minime.

"CHARROYAGE"

Q.—Est-ce que j'aurais droit à mon salaire, j'étais engagé pour charroyer à la job sur un chemin de glace avec deux chevaux, et le contracteur n'a pas fait de chemin de glace. Ce bois est coupé sur des lots de colons, mais c'est du bois de commerce pour être vendu à l'étranger. En 26 jours d'ouvrage j'ai gagné \$23.00 et on travaillait de 5 heures du matin à 7 heures du soir?

"A.L.L."

R.—Comme le contracteur s'est engagé à vous faire des chemins de glace et qu'il n'en a pas fait, vous pourriez prendre une action en dommages contre le contracteur pour un montant équivalent à peu près au nombre de voyages de plus que vous auriez fait si les chemins avaient été de glace. Ce serait probablement le seul droit que vous pourriez avoir.

"SAISIE DE SALAIRES"

Q.—Je suis marchand, et l'été dernier j'ai fait des avances à certains colons qui négligent de payer après deux avis. Comme ces colons travaillent actuellement pour le gouvernement sur argent de chômage, est-ce que je peux faire saisir leur salaire?

"Un Terrien de vieille date."

R.—Les salaires gagnés par les colons sur les argents du chômage sont insaisissables en vertu des lois statutaires.

"FEU"

Q.—L'automne dernier nous étions employés pour travailler pour un jobber et dans la nuit du 19 décembre le feu prit dans le camp. Le jobber a réveillé les hommes et on est tous sortis du camp sans pouvoir prendre notre linge. Nous avons ensuite demandé à la compagnie de nous payer notre linge et elle a refusé. Veuillez donc me dire si la compagnie est responsable et si nous pouvons prendre des procédures?

R.—Le feu est un cas fortuit et de même que la compagnie et le jobber doivent subir la perte du camp, de même vous devez subir la perte de votre linge. Seule serait responsable la personne qui aurait mis le feu exprès ou par sa négligence grossière.

"VENTE DE CHEVAL"

Q.—J'ai vendu un cheval l'automne dernier, le 2 novembre à un jobber qui devait me payer tout de suite et je n'ai été payé que le 29 décembre. Est-ce que je peux réclamer le salaire de mon cheval?

"H.A."

R.—Mais non vous ne pouvez pas. La seule chose que vous au-

Téléphone : 2-1404

Lesage & Lesage

Avocats — Barristers

56, rue St-Pierre
Québec

Paul Lesage, LL.L.
Jean Lesage, LL.L.

LS-Philippe Côté

Organisateur Général
de la Section des Bûcherons
U. C. C.

B. P. 55 — DIVISION "B"
QUEBEC

GRATIS contre l'ASTHME

et la BRONCHITE CHRONIQUE

Les Capsules RAZ-MAH de Templeton font cesser les sifflements les suffocations, l'oppression; facilitent la respiration; vous permettent de travailler à l'aise et de dormir paisiblement. Soulagement sûr et RAPIDE.

Epruvez la valeur de RAZ-MAH dans votre propre cas. Achetez-en une boîte de 50c. ou de \$1 chez votre pharmacien; ou, pour recevoir un essai gratuit, écrivez à Dept 16, TEMPLETONS LIMITED, 56 Colborne Street, Toronto, 2, Ontario.

GRATIS



Montre, Kodak, Rasoir, Coutellerie, Robe, Chapelle, Poupée, Aluminium, Etc., donnés gratuitement aux personnes qui vendront 60 à 200 paquets de nos graines à 5 cents chacun.

Demandez notre catalogue et 60 paquets

Allen Nouveautés,
St-Zacharie, Qué.

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS aux INVENTEURS
sur DEMANDE
ALBERT FOURNIER
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

TONIFIEZ REINS ET INTESTINS PARESSEUX

soyez souple, plein d'ardeur

Ne souffrez pas que toxiques et toxines minent votre santé. Ils engendrent le rhumatisme, la nervosité, la migraine, la dyspepsie, l'indigestion, la faiblesse de la vessie et la débilité générale. Purifiez votre sang à l'aide des Tablettes d'HERBES INDIGENES de BLISS. Elles nettoient reins et intestins, aident la digestion. Achetez de votre fournisseur ou écrivez-nous pour échantillons gratuits. Dépt TC6, Alonzo O. Bliss Medical Co., Montreal.

ESSAYEZ GRATIS

HEMORROIDES : — Plaies, eczéma, enflures, aussi dartres, clous, boutons, démangeaisons. Essayez **Gratis** fameux composé onguent "CAMPREX", paquet de 0.40 contenant boîte régulière et boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci, et, si pas satisfait, retournez boîte régulière non ouverte. Votre argent vous sera remboursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA

FABRIQUE,

St-Paul de Chester,
Arthabaska, Qué.

riez ~~pas~~ faire dans le temps, si la vente a été faite au comptant et sans donner terme, c'aurait été d'annuler la vente parce que vous n'étiez pas payé et de reprendre votre cheval. Vous avez vendu un cheval, vous l'avez livré, et vous avez été payé; vous n'avez aucun droit.

Qualité indéniable

THÉ "SALADA"

509F